

Archives nationales de Luxembourg

Rapport d'activités 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales

Table des matières

01 Un nouveau bâtiment pour les Archives nationales	05
02 La loi relative à l'archivage	06
03 Le Service collecte, conseil et encadrement	07
04 Les dons et dépôts	30
05 Les inventaires	32
06 Les lecteurs des Archives nationales	36
07 La protection des biens culturels	38
08 La bibliothèque	40
09 Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal	42
10 L'éducation permanente et la valorisation des collections	43
11 Numérisation et e-archives	49
12 Les relations internationales	54

Préface

Au Luxembourg, depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'archivage, on assiste à une réelle prise de conscience de l'importance de l'archivage: de plus en plus d'administrations embauchent un archiviste ou font appel à des prestataires spécialisées pour le traitement de leurs archives. L'engagement des producteurs en vue de la sauvegarde du patrimoine documentaire national est grandissant, aussi grâce au réseau des délégués à l'archivage, de plus en plus sensibilisé à la question et aux actions à mettre en œuvre.

La croissance exponentielle des archives constitue plus que jamais un défi de taille. Le nombre de chercheurs est lui aussi en hausse constante. Afin de répondre à ces défis, mais aussi aux missions et obligations attribuées par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est devenue incontournable.

Lors de sa réunion du 27 mai 2016, le Conseil de Gouvernement a décidé d'inscrire le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire. Depuis, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu entre les responsables du Fonds Belval, l'architecte en charge du projet et la direction des Archives nationales. Le texte du projet de loi relatif à la construction du nouveau bâtiment des ANLux a été déposé le 25 mai 2020 et adopté au cours de la séance publique du 23 juillet 2020 par la Chambre des députés.

L'année 2022 a marqué une étape importante dans le dossier autour de la construction du nouveau bâtiment: en effet, le 1^{er} coup de pelle symbolique pour la construction du nouveau bâtiment des Archives nationales à Esch-Belval a été donné jeudi 3 mars 2022.

Mais un institut d'archives n'a pas pour seule fonction la conservation physique des documents. Il doit en assurer la réception, l'inventaire, le conditionnement, la communication, la reproduction, la restauration et la mise en valeur. Le défi qui est aujourd'hui posé aux archivistes n'a pas changé: maîtriser l'archivage et communiquer notre patrimoine commun, un patrimoine librement et gratuitement accessible à tous, sur place, mais aussi à distance grâce à internet; accessible sous forme de documents numérisés et en ligne, mais aussi d'instruments de recherche, d'outils pédagogiques et d'expositions présentés sur tous les médias qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies.

Le présent document témoigne de toutes ces activités réalisées au courant de l'année 2022. Je me réjouis du dynamisme des membres de l'équipe en place et je les remercie pour leur engagement.

Josée Kirps, Directrice

Coquille protectrice des archives, le bâtiment d'archives est un élément essentiel pour la conservation des documents mais c'est également le moyen d'en garantir l'accès dans les meilleures conditions possibles. Il rassemble en un seul lieu l'ensemble des fonctions, des acteurs et des moyens matériels nécessaires à la collecte, au classement, à la conservation et à la communication des archives... Porteur d'une charge symbolique forte, il est l'édifice qui, dans une commune, dans un département mais aussi pour un pays, rassemble la mémoire et l'incarne extérieurement.

Corentin Sommier. Les bâtiments d'archives publics et l'acte I de la décentralisation (1983-2003): état de la question.

01 | Un nouveau bâtiment pour les Archives nationales

Ces dernières années, les Archives nationales de Luxembourg (ci-après ANLux) ont dû faire face à de nombreux défis. Outre leur rôle de mémoire historique du Grand-Duché, les Archives sont une institution de référence et jouent un rôle essentiel dans l'orientation de la politique archivistique du pays. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, les ANLux se sont vues confier de nouvelles missions et obligations. Dans ce cadre, le volume des archives en constante augmentation constitue un défi pour l'institution.

La construction d'un nouveau bâtiment d'archives à Esch-Belval est incontournable et permettra de répondre plus adéquatement à ces défis.

Après l'inscription, par le Conseil de Gouvernement, de la construction du nouveau bâtiment d'archives sur la liste des grands projets d'infrastructure en 2016, le projet est désormais devenu réalité. Le 3 mars 2022, le premier coup de pelle s'est déroulé en présence du ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, et de la ministre de la Culture, Sam Tanson.

«Une gestion adéquate de l'information et des archives est essentielle pour le maintien et la transmission de notre mémoire collective. Un grand atout de ce site à Belval est évidemment la proximité et les connexions avec l'Université du Luxembourg», a souligné Sam Tanson.

De nombreux préparatifs ont été entamés en interne, dont l'évaluation, le récolement et le reconditionnement des documents d'archives, ainsi que les planifications en vue de la mise en place de l'infrastructure informatique à Belval.



^ Photo ci-dessus: © ANLux
> Photo de droite: © Bureau d'architecture Paul Bretz



02 | La loi relative à l'archivage

La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, permet désormais une meilleure gestion de l'information et des archives au niveau national. Celle-ci est capitale notamment pour le maintien de la mémoire collective du Luxembourg et pour le bon fonctionnement de l'administration publique et du système démocratique.

Dorénavant, les ANLux peuvent remplir leur mission d'une manière efficace et garantir ainsi la sauvegarde et l'accès au patrimoine archivistique national. La mise en œuvre de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage a nécessité un certain nombre de travaux et d'adaptations au sein-même des ANLux. Les historiens de la Section contemporaine ont poursuivi les travaux découlant de l'adaptation des fonds aux nouvelles données de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (inventorisation de dossiers « sur demande », « vérification délais », détermination des délais de protection, etc.).

En ce qui concerne la réalisation des tableaux de tri par le Service collecte, conseil et encadrement pour l'ensemble des administrations gouvernementales, l'avancement du projet est très bon. Le rythme de travail reste très soutenu et l'équipe accuse une avance d'environ un an sur la planification annuelle. Il s'agit d'un dispositif fondamental prévu dans le cadre de la loi suscitée. Tous les producteurs et détenteurs d'archives publiques relevant du régime général (ministères et administrations) ont l'obligation de réaliser un tableau de tri de leurs archives, endéans les sept années suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 1^{er} septembre 2025.



^ Photo ci-dessus: © Capsule - Pierre Matgé

03 | Le Service collecte, conseil et encadrement

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec de nombreux défis à relever et un déploiement important auprès de notre public principal: le secteur étatique.

Les effectifs se sont renforcés avec le recrutement de deux nouveaux collaborateurs. L'équipe a donc pu compter sur huit agents internes (dont deux mi-temps) et six agents externes pour réaliser les différentes missions du Service collecte, conseil et encadrement (ci-après SCCE). À ceci se sont ajoutés deux stagiaires en Master 2, spécialité archives qui ont également contribué activement aux travaux du service pendant six mois chacun.



^ Photo ci-dessus: © Capsule - Pierre Matgé

> Photo de droite: © Capsule - Pierre Matgé



SYNTHÈSE DES MISSIONS DU SERVICE

Répartition générale des activités par mission



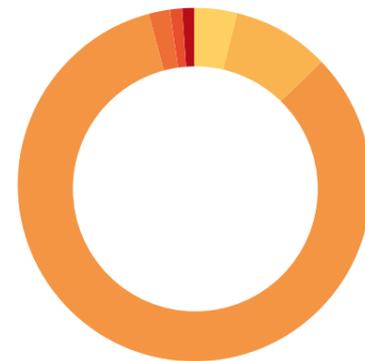
L'activité de conseil est toujours largement majoritaire car elle comporte notamment le projet «Réalisation des tableaux de tri» qui mobilise l'effort humain le plus important du service (5,5 équivalents temps plein - ETP). La collecte représente une part toujours significative des missions et continue de se développer. Les missions les plus représentatives se détaillent comme suit :

Répartition détaillée - collecte



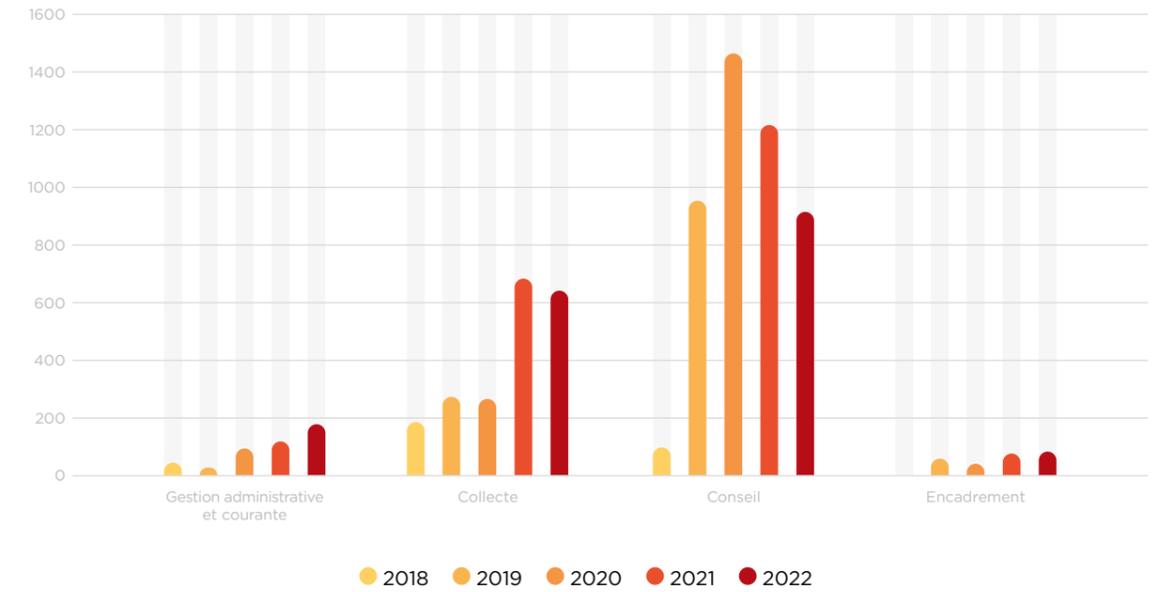
- 65,05% Collecte - visite et suivi des versements
- 34,95% Projet - Import des inventaires

Répartition détaillée - conseil



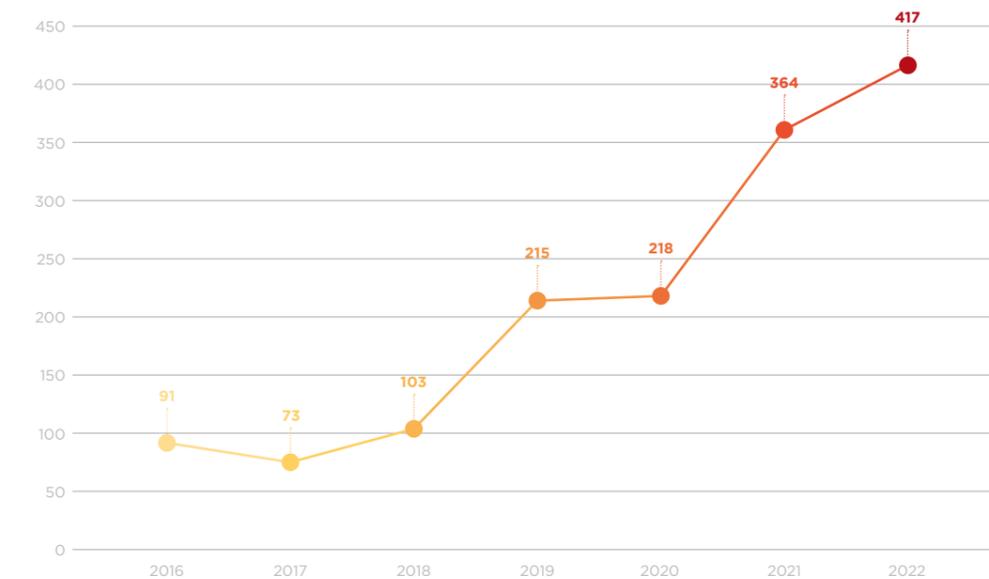
- 4% Conseil - activité quotidienne
- 9% Formation INAP
- 83% Tableau de tri
- 2% Projet MOSEL/NIF#PRESERV
- 1% Projet MC27
- 1% Projet Open data

Évolution de la répartition des activités en jours/hommes



Nombre de visites auprès des producteurs d'archives

Pour l'exercice 2022, le service a effectué 417 visites auprès de producteurs d'archives, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2021. La présence sur le terrain, auprès des producteurs d'archives publiques continue de se développer, selon les objectifs fixés par les ANLux. Le détail des visites est développé dans les sections suivantes.

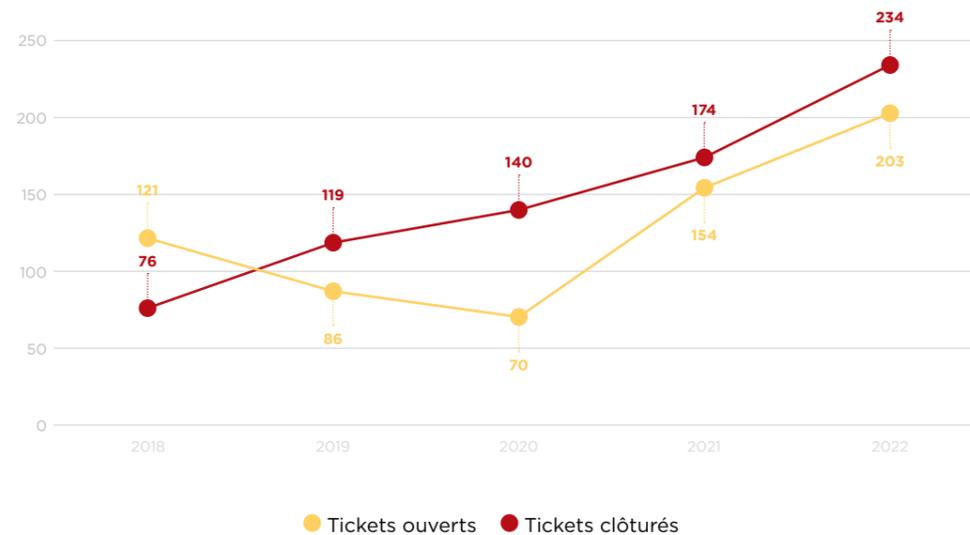


Répartition des types de visites



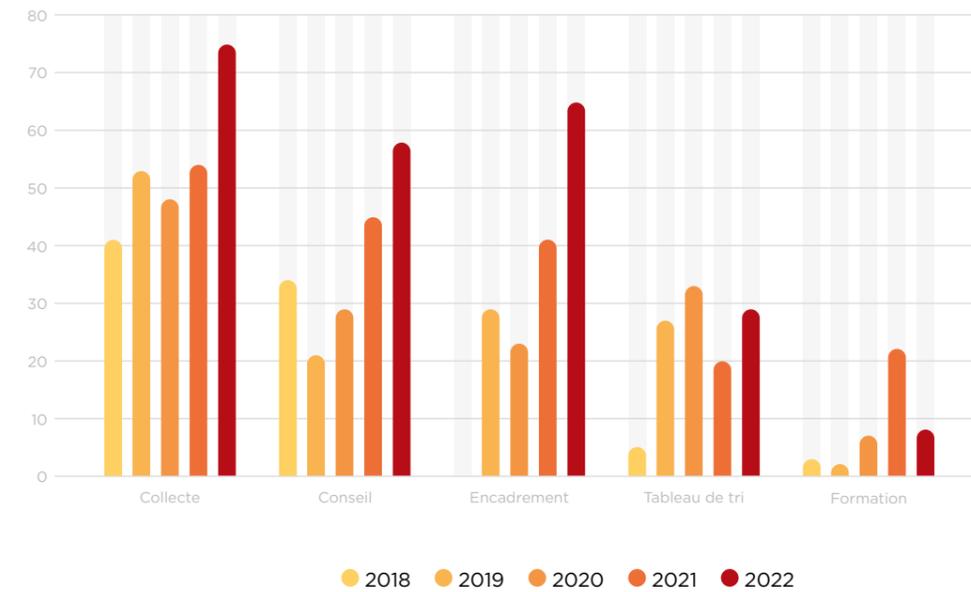
Évolution du nombre de tickets ouverts

Le tableau de bord du SCCE compte 234 nouveaux tickets ouverts pour l'exercice 2022, soit une hausse des sollicitations de 34% par rapport à l'année 2021. Les activités de collecte, conseil et encadrement, ainsi que les demandes relatives aux tableaux de tri sont en hausse alors que les tickets liés à la formation diminuent.



Les activités de collecte, conseil et encadrement sont en hausse.

Répartition des tickets par type



MISSION DE COLLECTE

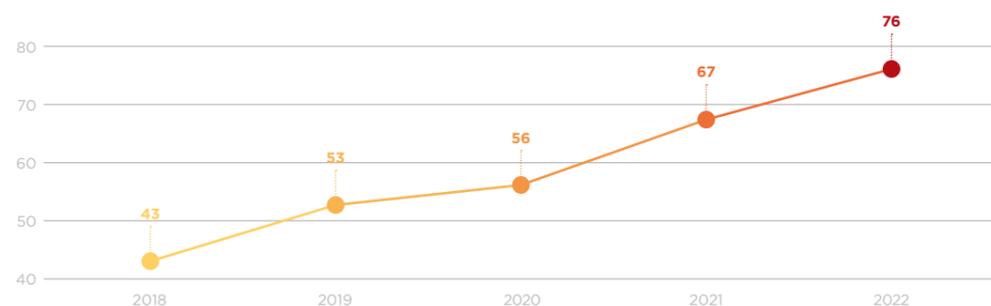
Dans la continuité de l'exercice 2021, l'exercice 2022 a vu le temps dédié aux travaux de collecte dépasser le nombre de jour prévisionnel alloué à ces tâches (335 jours/hommes avaient été planifiés pour les travaux liés à la collecte contre 363 jours/hommes effectivement réalisés). L'activité de collecte, et les travaux en lien avec cette activité, restent donc prépondérants au sein du SCCE (les archivistes de l'équipe directement concernés par la collecte ont effectué, en moyenne, 75 jours/hommes chacun). Les activités de collecte, suivies par six membres du SCCE depuis cette année, ont augmenté du fait de la multiplication des demandes de versement par les producteurs d'archives publiques (75 tickets collecte ont été ouverts au cours de l'année parallèlement à la gestion de tickets ouverts durant les exercices précédents et toujours en cours; à titre de comparaison, l'exercice 2021 avait vu 55 tickets ouverts pendant l'année).

Il est à noter que l'article 26 de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, relatif au versement des archives de plus de 70 ans, continue d'exercer une influence sur les versements reçus. Ainsi, 40% des versements reçus pour l'année 2022 contiennent, en tout ou en partie, des documents de plus de 70 ans. Cette disposition transitoire continue donc d'impacter la charge de travail du service. Indépendamment de leur type (versement, dépôt, don, legs et achat) 76 acquisitions sont enregistrées dans le registre y relatif, soit une augmentation de 13,4% par rapport à l'année 2021.

Acquisitions par type

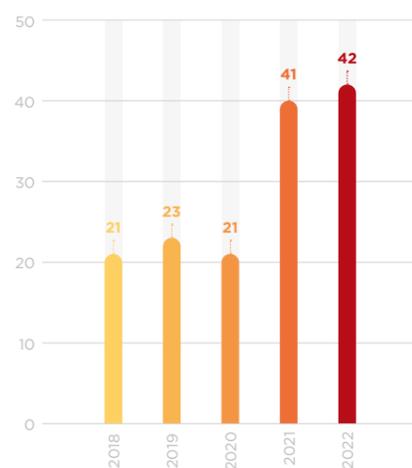


Évolution du nombre d'acquisitions

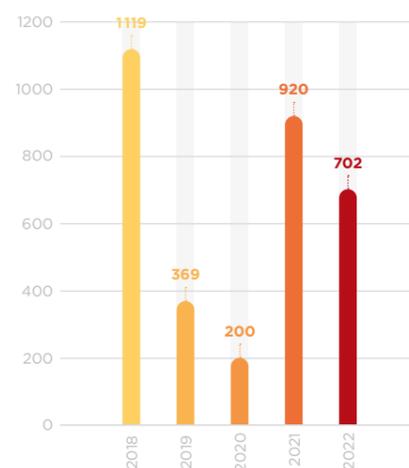


Concernant plus particulièrement les travaux du SCCE en matière de collecte d'archives publiques, 42 versements ont été réalisés au cours de l'année, pour un total de près de 702 mètres linéaires. Le nombre de versements réalisé connaît un tassement par rapport à l'exercice précédent (+2,4%), le volume associé étant lui en baisse (-23,7%), confirmant ainsi une stabilisation du nombre de versements à un niveau élevé pour la période 2021-2022.

Évolution du nombre de versements



Versements, accroissement pluriannuel en mètres linéaires



Relevé des versements

N° de versement	Objet	Service versant	Dates ext.	Vol. en ml ¹	Vol. en Go
V000023 ²	Police judiciaire – Section stupéfiants	Service de Police judiciaire	1994-2007		0,18
V000033	Archives administratives et des activités cœur de métier	Administration de la nature et des forêts – arr. Est	1623-1988		2,62
V000103 ³	Autorisations délivrées aux électriciens	Institut luxembourgeois de la normalisation	1928-2010		0,01
V000196	Dossiers des liquidations commerciales	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1980-2014	47	
V000198	Registre de l'état civil	Tribunal d'arrondissement de Diekirch	1906-1921	0,05	
V000203	Minutes et répertoires de Maître Jean René Frank et Ernest-Auguste Wilhelm, répertoires de divers notaires et archives d'études notariales	Étude notariale de Maître Schwachtgen	1876-1962	3,6	
V000205	Dossiers des faillites année 2016	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2016-2019	7,26	
V000208	Minutes de Maître Charles Marie Edmond Faber	Étude notariale de Maître Dostert	1943-1961	1	
V000209	Rapports et procès-verbaux des anciens commissariats de Kirchberg et de Cents	Commissariat de police C2R Kirchberg	1998-2011	8	
V000210	Registres de l'état civil	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1906-1921	0,4	
V000212	Archives administratives et des activités cœur de métier	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	1890-2014	55	
V000213	Procès-verbaux et rapports de la gendarmerie et du commissariat de police de Larochette	Commissariat de police C2R Ernzt	1990-2013	5,39	
V000216	Tutelles personnes majeures	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1982-2016	32,1	
V000217	Dossiers des faillites année 2017	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2017-2019	5,72	
V000221	Archives de l'ancienne gendarmerie de Roodt-sur-Syre	Commissariat de police Syrdall	1845-1993 (ca.)	5,7	
V000222	Archives de l'ancien commissariat de police de Niederanven	Commissariat de police Syrdall	1987-2011	12	
V000223	Dossier de ressources humaines	Office social de la Ville de Luxembourg	1869-2012	0,4	
V000224	Procès-verbaux et rapports de l'ancienne gendarmerie de Clervaux	Commissariat de police Ourdall/Clervaux	1997-1999	4,29	
V000225	Procès-verbaux de l'ancienne gendarmerie d'Hosingen	Commissariat de police Ourdall/Clervaux	1998-1999	0,33	

¹ ml = mètres linéaires

² Versements V000023 et V000033 réalisés au cours d'années précédentes. Seuls des documents numériques ont été versés, en complément des archives papier. Par conséquent, ces entrées n'ont pas été comptabilisées comme des versements pour l'année 2022.

³ Versement réalisé au cours d'années précédentes. Seuls des documents numériques ont été versés, en complément des archives papier. Par conséquent, cette entrée n'a pas été comptabilisée comme un versement pour l'année 2022.

V000226	Rapports et procès-verbaux	Commissariat de police Ourdall/Clervaux	2000-2011	5,61	
V000227	Rapports et procès-verbaux du commissariat de police d'Hosingen	Commissariat de police Ourdall/Clervaux	2000-2011	3,63	
V000228	Tutelles et curatelles des personnes mineures	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1988-2016	58,5	
V000229	Dossiers article 302	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2004-2018	14,7	
V000231	Dossiers des faillites année 2018	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2018-2019	3,41	
V000232	Recensement fiscal et enregistrement des départs et arrivées dans la Commune	Commune de Schifflange	1980-2012	8,4	
V000234	Procès-verbaux et rapports	Commissariat de police de Differdange	1989-2006	46,86	
V000235	Dossiers des subsides sans suite	Institut national pour le patrimoine architectural (INPA)	1977-2009	2,53	
V000236	Archives de la société de secours mutuel des cantonniers	Administration des ponts et chaussées, Division des travaux neufs	1880-1989	0,5	
V000241	Dossiers des faillites année 2010	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2010-2019	10,56	
V000242	Plans cadastraux	Administration du cadastre et de la topographie	1810-1970		
V000248	Minutes et répertoires de Maître Jean René Frank, Jean-Pierre-Joseph-Marie Auguste Servais et Anne Marthe Glesener	Feider, Thomas (Chambre des notaires du Luxembourg)	1947-1961	3	
V000249	Archives des gendarmeries d'Eich et de Bereldange	Commissariat de police de Walferdange	1872-1998	12,87	
V000250	Brevets déposés	Office de la propriété intellectuelle	1921-2011	5,94	
V000251	Dossiers des faillites année 2009	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2009-2019	8,58	
V000252	Ad acta	Parquet du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg	1993-2017	291	
V000253	Recensements fiscaux	Administration communale de Frisange	2003-2012	2,42	
V000254	Fichiers relatifs aux distinctions honorifiques et dossiers du Service des ordres nationaux et du Service de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale	Ministère d'État	1879 (ca.)-2005	2,64	
V000256	Bulletins de notes et procédures d'admission du Lycée de Garçons de Luxembourg	Lycée de Garçons de Luxembourg	1872-1985	7,8	
V000258	Photographies aériennes (orthophotos) de parcelles prises avant remembrement	Office national du remembrement	1998-2021		
V000260	Archives de la brigade de gendarmerie et du commissariat de proximité de Wiltz	Commissariat de police des Ardennes	1911-2010	11	
V000261	Dossiers de femmes pensionnaires de la Maison d'éducation de Schrassig	Centre socio-éducatif de l'État, CSEE	1950-1993	5	
V000269	Dossiers des relations internationales avec d'autres offices sociaux	Office social de la Ville de Luxembourg	1973-2012	0,88	
V000270	Dossiers des faillites année 2008	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2008-2019	7,26	

V000271	Cartes hydrogéologiques	Administration des Ponts et Chaussées, Service de géologie de l'État	1940-	0,05	0,64
V000272	Bornes frontières, études et coordonnées géographiques	Administration des ponts et chaussées, Division des géomètres et de la photogrammétrie	1898 (ca.)-1968 (ca.)	0,3	
Totaux				701,68	3,45

Il est à noter que la majorité des versements reçus le sont depuis les administrations (20 versements), suivies par les instances judiciaires (13 versements), les communes (4 versements), les études notariales (3 versements) et les ministères (2 versements). En volume, nous obtenons les résultats suivants :

- Instances judiciaires (486,48 ml),
- Administrations (137,67 ml dont 111,55 ml pour les seuls commissariats de police),
- Ministères (57,64 ml),
- Communes (12,1 ml),
- Notaires (7,6 ml).

Hormis pour l'année 2021 au cours de laquelle les ministères avaient effectué des versements d'ampleur, les instances judiciaires (régime dérogatoire ayant la possibilité d'effectuer des versements) sont, en volume, les plus forts contributeurs aux versements à destination des ANLux.

Nous notons aussi la présence pour 2022 de versements en provenance de communes et d'établissements publics communaux (régime dérogatoire ne pouvant effectuer de versements sans signature préalable d'un contrat de coopération). Il ne s'agit pas de véritables versements mais plutôt la conséquence de la proposition à la destruction d'archives possédant un intérêt historique et, pour lesquelles, les ANLux se sont opposées à la destruction⁴.

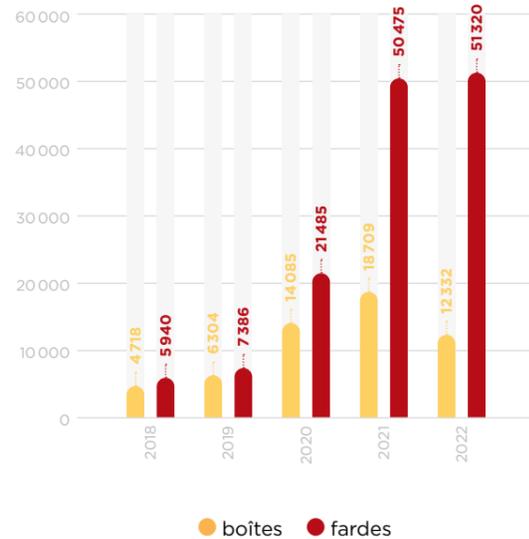
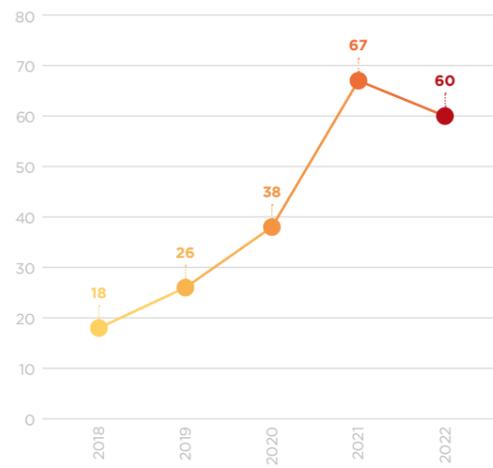
Le SCCE a assuré le transfert physique de 34 versements (81% de l'ensemble ; à titre de comparaison pour l'année 2021: 62%) pour un volume de 200 ml en cumulé. Les huit autres versements réalisés l'ont été par l'Administration des bâtiments publics (ou des prestataires de l'ABP) ou par les services versants directement.

La finalisation de ces versements implique, au préalable, une dotation en matériel de conditionnement définitif (boîtes et fardes) mis à disposition gracieusement pour les producteurs d'archives souhaitant verser leurs archives aux ANLux.

Au cours de l'exercice 2022, environ 12 232 boîtes d'archivage et 51 320 fardes chimiquement neutres ont été mises à disposition, soit, dans un cas une baisse de 34,1% et, dans l'autre cas, une hausse de 1,7 % par rapport à 2021. Ce sont les ministères (gros consommateurs de fardes) et les instances judiciaires, puis ensuite les administrations qui ont été les plus importants consommateurs. Les stocks des ANLux n'ont pas fait défaut et leur gestion a été remarquable si l'on tient compte du contexte international et des complications rencontrées lors du passage des commandes (difficultés d'approvisionnement en matières premières pour la fabrication du matériel de reconditionnement).

Sur l'année écoulée, le SCCE a assuré par ses propres moyens 38 enlèvements de matériel au dépôt Athénée. Ces 38 enlèvements correspondent, en volume, à 12 202 boîtes d'archives (24,4 palettes de 500 boîtes) et 50 870 fardes (339,1 cartons de 150 fardes), soit 99,5 % du total des boîtes et 99,1% du total des fardes données.

⁴ Dans ce cas, la loi du 17 août 2018 impose aux ANLux de prendre les archives comme lors d'un versement.

Matériel mis à disposition (boîtes et fardes)**Évolution du nombre de demandes pour du matériel de reconditionnement****Projet d'import et de rétroconversion des inventaires**

La loi relative à l'archivage prévoit que les archives versées aux ANLux soient directement accessibles à la recherche à l'expiration de leur durée d'utilité administrative (article 16, paragraphe 1), sauf restriction de communicabilité applicable (article 16, paragraphe 3).

Le projet « Import des inventaires » 2022 a été mené par le SCCE en collaboration avec la Section contemporaine et le Service informatique. Il vise à poursuivre l'import des données des inventaires relatifs aux versements reçus depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'archivage, dans le système d'information archivistique (SIA), Scope.

L'affectation des unités de description (UD) dans le plan d'archivage et la vérification des délais de communicabilité sont pris en charge dans un deuxième temps par la Section contemporaine.

Les versements concernés sont les suivants :

- V000037, Reliquats du service de métrologie légale, Service de métrologie légale;
- V000041, Gestion de fondations, dons et legs par différents organismes sociaux, Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région;
- V000051, Procès-verbaux et rapports du Commissariat de police Luxembourg Ville-Haute, Commissariat de police de la Ville-Haute;
- V000058, Procès-verbaux et rapports de la Gendarmerie et du Commissariat de Vianden, Commissariat de Vianden;
- V000070, Archives des prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale et du bataillon des volontaires luxembourgeois créé lors de la Guerre de Corée, Armée luxembourgeoise;
- V000078, Dossiers relatifs aux personnes décédées, portées disparues et Morts pour la patrie pendant la Seconde Guerre mondiale, Ministère de l'Intérieur;
- V000079, Fichier des détenus incarcérés, Centre pénitentiaire de Givenich;
- V000105, Archives des prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale - certificats de libération et fiches, Armée luxembourgeoise.

Un inventaire supplémentaire, ne faisant pas partie des objectifs a pu être retravaillé et mis en ligne également :

- V000164, Administration des ponts et chaussées DVD/SRWI

La mise en ligne est l'objectif final de l'introduction des données des inventaires dans Scope. Toutefois, l'équipe SCCE a, tout au long de l'année, procédé à des corrections, vérifications et améliorations sur une grosse majorité des inventaires de versements reçus après septembre 2018.

Il est à noter que certains inventaires ont pu être intégrés à Scope module « Unité de description » sans pour autant avoir été mis en ligne en raison de la présence de données personnelles et/ou sensibles dans les titres des UD.

Le total des inventaires dont les données ont été importées dans Scope module « Unité de description » est de 17 pour 2022. Cette liste comprend des inventaires de minutes notariales.

Le SCCE a pris en charge le traitement complet (reconditionnement et inventaire) de 13 versements. Il s'agit pour la plupart de fonds d'archives de plus de 70 ans et d'administrations communales.

Versements d'archives numériques

En 2022, un projet de traitement d'un vrac numérique a été mené avec l'aide d'un stagiaire sur une période de plusieurs mois (dont trois effectifs).

La méthode de travail a été préalablement présentée à la Journée des archivistes de l'Association des archivistes luxembourgeois (Veräin vun de Lëtzebuurger Archivisten, VLA) en juin 2022 et a été implémentée jusqu'en septembre.

Il s'agit, au travers du traitement d'un vrac d'archives numériques, de mettre au point une méthode permettant de planifier une opération de reprise dans des délais contraints, de produire un instrument de recherche suffisamment détaillé et conforme à la pratique des ANLux.

Le fonds en question est celui provenant du Fonds de rénovation de la vieille ville. Le volume concerné était de 250 Go pour environ 150 000 fichiers. Une importante documentation a été établie et accompagne ce travail afin de pouvoir réutiliser la méthode de façon précise.

Fin 2022, des corrections apportées au modèle d'inventaire ont permis de répondre aux exigences normatives nécessaire pour prévoir un « ingest » dans le système de préservation numérique de l'État.

En novembre 2022, l'association ESCH 2022 - Capitale européenne de la culture envisageait, en lien avec la Section contemporaine, un versement de 2,5 To (soit 2,5 millions de fichiers) d'archives intermédiaires et définitives, ce qui a pu être programmé pour 2023.

Fin 2022, des reliquats de versements plus ponctuels ont pu être ajoutés dans l'espace disque de « pré-ingest » :

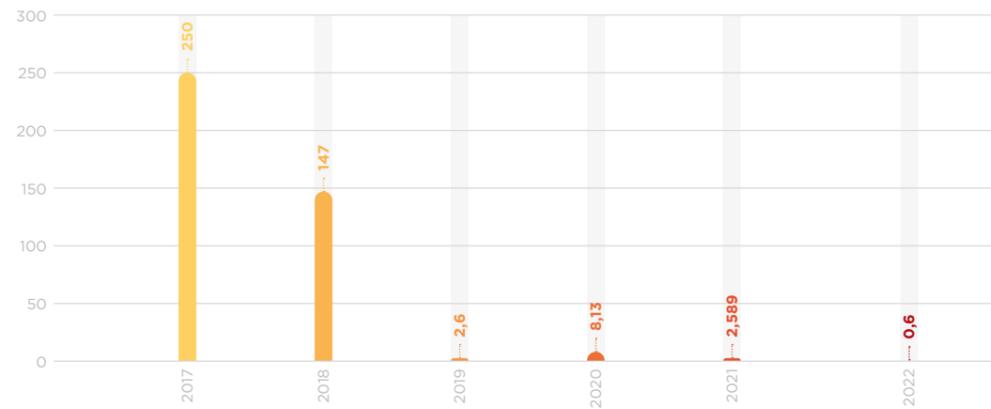
- V000023, Police judiciaire - Section stupéfiants (extractions de CD/DVD) ;
- V000033, Administration de la nature et des forêts (cartes numérisées) ;
- V000271, Administration des ponts et chaussées - Service de géologie de l'État (cartes et coupes hydrogéologiques).

Un dispositif de vérification des virus a été mis en œuvre avec l'équipe informatique afin de sécuriser les données extraites de CD/DVD ou les transferts d'archives numériques acquis hors système d'envoi de fichiers numériques par One-Time-Exchange (OTX) de l'État qui assure une transmission sécurisée des fichiers par un serveur de l'État.

En décembre 2022, le volume d'archives numériques collecté dans la baie de chargement atteignait 450 Go.

⁵ Echéance de mise en ligne.

Versements, accroissement pluriannuel en Go



MISSION DE CONSEIL

La mission de conseil représente toujours l'activité la plus importante notamment de par les importants projets qui y sont associés et les formations dispensées.

Élaboration des tableaux de tri

Il s'agit d'un dispositif fondamental prévu dans le cadre de la loi suscitée. Tous les producteurs et détenteurs d'archives publiques relevant du régime général (ministères et administrations) ont l'obligation de réaliser un tableau de tri de leurs archives, endéans les sept années suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 1^{er} septembre 2025. L'équipe dédiée à ce projet mobilise 4,5 personnes à temps plein.

Pour l'exercice 2022, le SCCE a collaboré avec 17 nouveaux organismes publics dans le cadre de la réalisation de leur tableau de tri:

- Administration des chemins de fer
- Administration des douanes et accises
- Centre des technologies de l'information de l'État
- Commission Consultative des Droits de l'Homme
- Commission d'économie et de rationalisation
- Conseil de la concurrence
- École supérieure du travail
- Éducation nationale – Structures éducatives – Lycées
- Inspection du travail et des mines
- Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse
- Institut viti-vinicole
- Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Comité du travail féminin
- Ministère de la Sécurité sociale
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Ministère des Finances
- Service de la formation professionnelle
- Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé (Médiateur Santé)

L'avancement général du projet est très bon avec 41 % d'avancement pour les projets finalisés et près de 77 % pour les projets en cours ou finalisés. Bien que le rythme de travail reste très soutenu pour notre équipe dédiée aux tableaux de tri, le projet avance bien et nous accusons une avance d'environ un an sur la planification prévisionnelle pluriannuelle. L'exercice 2022 compte toutefois un nombre moins important de tableaux de tri signés. Ceci s'explique car plusieurs organismes ont pris la décision d'attendre que tous les tableaux de tri d'un domaine d'activité soient finalisés (ministère et administrations sous tutelles) pour procéder à la signature. L'objectif de cette démarche est une parfaite harmonisation et rationalisation des flux entre ces organismes. Les tableaux de tri entrés en vigueur en 2022 sont⁶:

Référence	Organisme	Date de signature
2022_01/IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale	15/03/2022
2022_02/LUX	Organes dans la politique sur la langue luxembourgeoise (Conseil permanent pour la langue luxembourgeoise, Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch et Commissaire fir d'Lëtzebuerger Sprooch)	12/08/2022
2022_03/CSEE	Centre socio-éducatif de l'État	05/07/2022
2022_04/ANF	Administration de la nature et des forêts	05/07/2022
2022_05/M_SANTE	Ministère de la Santé	22/08/2022
2022_06/MTEESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	11/10/2022
2022_07/MEGA	Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	26/10/2022
2022_08/CER	Commission d'économies et de rationalisation	02/12/2022
2022_09/IVV	Institut viti-vinicole	21/12/2022



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé
> Photo de droite : © Capsule - Pierre Matgé

⁶ Les tableaux de tri entrés en vigueur sont en ligne sur le site Internet des ANLux: <https://anlux.public.lu/fr/gerer-ses-archives/tableaux-de-tri.html>



^ Photo ci-dessus - 1: Ministère de la Santé
 ^ Photo ci-dessus - 2: Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
 > Photo de droite - 1: Commission d'économie et de rationalisation
 > Photo de droite - 2: Institut viti-vinicole

La signature d'un tableau de tri constitue un moment particulièrement important car l'organisme entre ainsi juridiquement dans le champ d'application de la collecte des archives publiques.

Au cours de cet exercice, 382 entretiens ont été réalisés et 100 réunions tenues (présentation, cadrage, comité de pilotage, groupes de travail, évaluation).

Il est à noter que le SCCE a réalisé, en plus des administrations relevant du régime général, les tableaux de tri pour :

- L'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
- La Ville de Differdange
- La Commune de Schifflange
- La Commune de Walferdange

En complément, les tableaux de tri finalisés ont été enregistrés dans la base de données Scope.

Il a est à noter également un travail en étroite collaboration avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État pour réaliser notamment une analyse d'impact sur les séries relevant du cadre générique. Ce travail doit être finalisé et, à terme, systématisé pour tous les tableaux de tri.

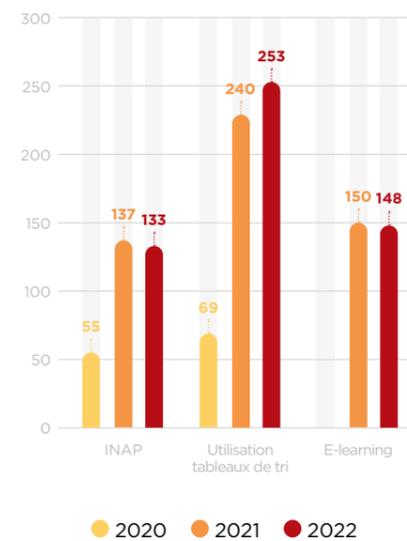
Formations en archivistique

Les formations auprès et en partenariat avec l'Institut national d'administration publique (INAP) ont été reconduites avec un succès toujours constant en matière de fréquentation et de satisfaction. Une nouvelle formation s'est inscrite au catalogue « Se préparer à l'archivage numérique, maintenant ! ». Il devenait indispensable de proposer une formation liée à la problématique du numérique. Elle était très attendue et a été très appréciée par les participants. Elle sera reconduite en 2023 à hauteur de quatre sessions par an. Une formation dédiée au versement d'archives numériques devrait également être proposée pour l'exercice prochain.

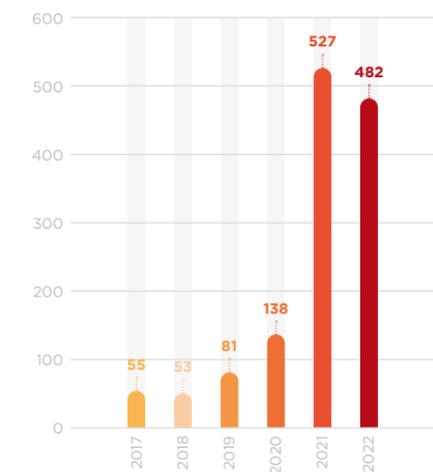
Les six formations qui ont été proposées en 2022 représentent plus de 80 jours/hommes pour l'ensemble du SCCE. Il s'agit de :

- > **Initiation à l'archivistique** : 4 sessions de 2 jours
- > **Versement d'archives papier aux ANLux** : 3 sessions d'une journée
- > **Réaliser un tableau de tri** : 2 sessions de 2 jours
- > **Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri des archives** : 36 sessions
- > **Sensibilisation à la gestion des documents et des archives** : 1 module en e-learning
- > **Se préparer à l'archivage numérique, maintenant!** : 1 session de 4 demi-journées

Répartition personnes formées



Évolution du nombre de personnes formées par le SCCE



En matière de collaboration internationale, à noter également la dispense d'une présentation en Master 2 Gestion contemporaine des archives de l'Université de Haute-Alsace en France, dans le cadre de leurs travaux en archivistique comparée.

Autres activités du SCCE

› Stratégie numérique

Le SCCE a emporté un appel à projet du ministère de la Digitalisation en 2022 dans le but d'élaborer une stratégie de préservation numérique pour l'État luxembourgeois.

Cet appel à projet est co-piloté par les ANLux et le Comité national pour l'interopérabilité. Le lancement du projet NIF#PRESERV a été prononcé en novembre 2022 par le comité de pilotage réunissant les ANLux, le ministère de la Culture ainsi que le Centre de compétences pour l'interopérabilité (CCIOP). Des workshops avec les délégués à l'archivage ont permis de présenter le projet à une trentaine de représentants d'administrations.

› Normalisation internationale

Le SCCE a intégré un expert à la CEN468 (organisme de normalisation de la Commission européenne) afin de permettre au Luxembourg de contribuer au développement de la transposition de la norme ISO 14641 en version « européenne ».

› Suivi des outils HIVE/ARC

Le SCCE a participé à une série de réunions avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) en vue du déploiement des solutions HIVE et ARC. Le projet TRI.ARC, consistant en la récupération de versements à partir de la base d'archives intermédiaires ARC du CTIE, a été « gelé » en fin d'année. Cette décision entraîne des conséquences pour l'intégration des versements numériques dans le système de préservation des ANLux.

› Participation à des groupes de travail externes

Le SCCE est notamment impliqué dans le groupe d'échanges des archivistes de la Région Grand-Est pour des forums de discussion.

› Réalisation de brochures d'information sur la gestion des archives

Plusieurs projets de fiches pratiques, initiés en 2021, sont toujours en phase de finalisation. Ces fiches abordent des sujets intéressants principalement les délégués à l'archivage : mise en place d'une charte de nommage, réalisation d'un récolement, élaboration d'un plan de classement ou encore préparer un versement d'archives numériques.

Une fiche pratique sur l'archivage des comptes de réseaux sociaux de l'État, réalisée en 2022, est maintenant à disposition des producteurs intéressés par cette question.

Records management

Au cours de l'année 2022, le SCCE a amorcé le développement de nouvelles activités en matière de records management, notamment à travers le conseil et l'accompagnement des producteurs dans la mise en place de leur gouvernance de l'information.

Ces activités s'inscrivent d'une part dans la continuité des activités du SCCE. À travers la réalisation des tableaux de tri, le conseil en matière de plan de classement ou de règles de nommage, les ANLux se placent comme un interlocuteur essentiel de la gestion de l'information dans les administrations.

D'autre part, ces activités s'inscrivent dans un cadre légal avec l'article 9 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage. En effet, le paragraphe 2 précise que les ANLux sont consultées lors de l'introduction de systèmes techniques impactant le cycle de vie des documents numériques. L'avis des ANLux est souhaité dans ce cadre pour assurer la bonne conservation des archives dans le long terme et s'assurer de l'interopérabilité des systèmes.

Avec le développement de la politique du Luxembourg sur le numérique, les administrations se tournent de plus en plus vers des solutions de gestion électronique des documents (GED), notamment HIVE développée par le CTIE. Ainsi, en mettant en place un dossier de maturité, le SCCE poursuit l'accompagnement des producteurs et répond aux exigences légales.

Ce dossier est destiné aux producteurs qui adressent une demande de conseil auprès du SCCE. Il répond à plusieurs finalités :

- Aider les producteurs à identifier leurs besoins et leurs exigences
- Les accompagner dans leur politique de gestion de l'information
- Effectuer une veille des systèmes adoptés à l'échelle de l'État
- Favoriser une culture archivistique et de gestion documentaire
- Consolider le rôle d'expert métier des ANLux sur les questions de gestion documentaire

Ces activités mises en œuvre récemment sont amenées à se développer et se diversifier au cours de l'année 2023. L'intérêt des producteurs et la sollicitation du SCCE sur ces questions est croissante. Le dossier de maturité finalisé mi-novembre est actuellement testé auprès de quatre ministères et administrations. D'autres institutions ont également sollicité des conseils sur l'élaboration de leur base de GED HIVE de manière plus informelle : à l'occasion des workshops délégués à l'archivage, du 13h des archives ou de réunions relatives à d'autres sujets.



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé

MISSION D'ENCADREMENT

Les articles 9 et 10 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, assortis du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019, confèrent aux ANLux une mission d'encadrement. Celle-ci est basée sur trois moyens d'action: le contrôle de la gestion et de la conservation des archives publiques par le biais d'états des lieux, le contrôle des destructions et la constitution d'un réseau des délégués à l'archivage.

Il est à noter que le détail de la mission d'encadrement est consultable dans le rapport annuel y relatif.

États des lieux

Les états des lieux se basent sur l'étude des moyens financiers, humains, matériels et techniques dédiés à l'archivage chez les producteurs et détenteurs d'archives publiques du régime général. Un archiviste du SCCE se rend sur site, afin de mener des entretiens sur la base d'un questionnaire préalablement transmis aux producteurs. Il procède également à une visite des lieux de stockage, et effectue des constatations documentées à l'aide de photographies.

Un rapport synthétisant les constats, les points forts, les points sensibles et les axes d'amélioration est ensuite transmis à l'organisme étudié. Il constitue un document de base permettant de suivre l'évolution des pratiques en matière de gestion et de conservation des archives au sein des organismes. Ce rapport d'état des lieux sert d'appui aux actions à mettre en place par les délégués à l'archivage et par les chefs d'administration.

La campagne d'états des lieux s'est poursuivie en 2022: sur les 15 organismes étatiques contactés, neuf ont pu être visités:

Les organismes ayant fait l'objet d'un état des lieux en 2021 sont:

- Administration des bâtiments publics
- Armée luxembourgeoise
- Commissariat aux affaires maritimes
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs
- Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- Ministère des Sports
- Service des médias et des communications
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA)
- Office national de l'enfance

Les organismes qui n'ont pas été étudiés n'ont soit pas donné suite à notre invitation, soit décidé de reporter la visite d'état des lieux (du fait d'un déménagement prévu sous peu ou en attente de l'élaboration de leur tableau de tri).

Les états des lieux donnent une vision nationale des conditions de gestion des archives et facilitent l'émission de recommandations destinées à améliorer la gestion et la conservation des archives publiques. 2022 est la quatrième campagne successive menée par le SCCE. Deux archivistes et deux stagiaires ont été mobilisés pour ce faire.

Les organismes sélectionnés pour la campagne sont ceux pour qui l'élaboration du tableau de tri est prévue d'ici 2025.

Au total, 52 états des lieux ont été effectués depuis 2019.

Nombre d'états des lieux effectués



Les données recueillies permettent de confirmer des tendances observées lors des trois premières campagnes et de pointer des manques récurrents. Le SCCE adapte donc sa mission de conseil en conséquence.

Destruction d'archives publiques

Le nombre de notifications relatives à des demandes de destruction est en constante hausse ces dernières années. C'est à nouveau le cas en 2022. Au total, 50 demandes ont été effectuées auprès du SCCE l'année dernière. Cette progression s'explique notamment par une sensibilisation plus accrue de la part de notre service à ce sujet.

Suite à des visites d'évaluation, cinq demandes ont été partiellement refusées, les documents se révélant finalement d'intérêt historique ou étant à détruire plus tardivement.

Selon l'article 4, paragraphe 4 de la loi relative à l'archivage, les communes et établissements publics des communes sont tenus d'informer les ANLux en cas de destruction d'archives. Au cours de l'exercice 2022, 15 notifications de destruction ont été adressées par différents communes et offices sociaux. L'une d'entre elles a finalement été suspendue.

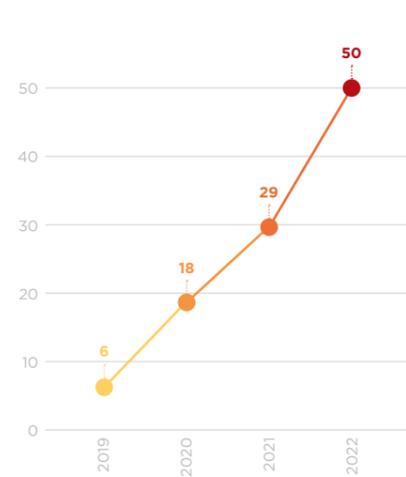
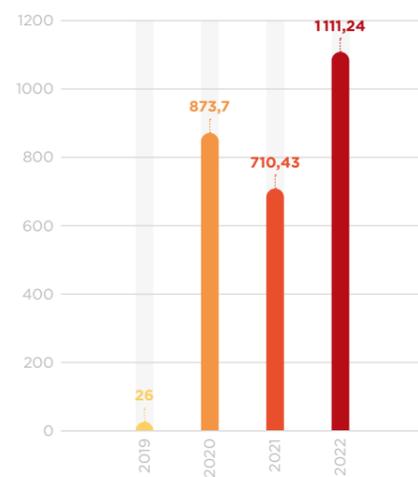
D'autres producteurs d'archives publiques, ministères et administrations, ont effectué des destructions avec l'accord des ANLux. Certains en conformité avec leur tableau de tri récemment signé. C'est notamment le cas pour l'Armée ou encore le ministère de la Santé.

Des demandes de destructions d'archives numériques sont désormais également adressées aux ANLux, ce qui constitue un indicateur rassurant sur la prise de conscience des producteurs quant à la considération des archives numériques.

Notons également la présence de deux établissements publics au registre des destructions en 2022: POST et la Caisse nationale de santé.

Ainsi, au cours de l'année, 1111,24 mètres linéaires d'archives papier et 62,7 Megaoctets d'archives numériques ont été déclarés pour élimination par des producteurs d'archives publiques.

Les demandes de destructions d'archives sont en constante hausse. En 2022, 50 demandes ont été effectuées au total.

Nombre de destructions accordées**Évolution du volume d'archives détruites en ml****Réseau des délégués à l'archivage**

La loi relative à l'archivage ambitionne de constituer un réseau des délégués à l'archivage, réseau de professionnels de l'archivage, coordonné par les ANLux.

À ce jour, 93 ministères et administrations ont officiellement nommé une ou plusieurs personnes à ce poste. 18 administrations et cinq ministères doivent encore procéder à cette nomination. Par défaut, c'est le chef d'administration qui assume cette responsabilité.

Le nombre de délégués pour les institutions relevant du régime général selon la loi sur l'archivage s'élève à 116. S'y ajoutent neuf délégués issus d'organismes relevant des régimes dérogatoires. Tout au long de l'année, des communications régulières (recommandations, mises à jour de procédures) ont été menées auprès des membres du réseau.

Trois workshops ont eu lieu, certains nécessitant l'organisation de plusieurs sessions du fait d'un grand nombre de participants. Les sujets abordés ont été les suivants: le logiciel « Archifiltre », le nommage des documents numériques et une séance spéciale consacrée au retour d'expérience de certains délégués. À l'automne, les membres du réseau ont également été sollicités pour participer à un workshop dans le cadre du projet NIF#PRESERV.

L'animation du réseau a également été renforcée, à l'été 2022, avec le lancement d'une nouvelle initiative: le 13h des archives. Il s'agit de séances de questions-réponses régulières entre les délégués et le service SCCE qui ont lieu au moment de la pause déjeuner. Ces rendez-vous connaissent un franc succès et se poursuivront en 2023 à une fréquence d'environ une fois par mois.

L'exercice 2023 vise à poursuivre ces différentes initiatives et à accroître la communication et les échanges avec les délégués.

Photo de droite: © Joe Goergen >





RÉORGANISATION DU SCCE

Depuis septembre 2022, le SCCE a défini des pôles d'activités afin d'avoir un interlocuteur référent pour chaque grand domaine de compétences du service. Il est notamment en charge de l'élaboration des stratégies, de la conception et/ou de la mise à jour du processus, des procédures, des modes opératoires et supports associés à chaque pôle :

- Pôle collecte
- Pôle traitement
- Pôle stratégique numérique
- Pôle records management
- Pôle régimes dérogatoires
- Pôle encadrement
- Pôle réseau des délégués
- Pôle formation

Enfin, afin de privilégier le principe de l'interlocuteur unique auprès de chaque producteur d'archives, indépendamment des types de projets (versement, tableau de tri, plan de classement, conseil, formation spécialisée, collaboration pour la mise en place d'une GED, etc.), chaque archiviste s'est vu attribuer un « portefeuille de producteurs » organisé autour des grands domaines d'activités de l'État, par souci de cohérence dans les traitements et d'une meilleure compréhension des compétences métier. Chaque producteur s'est vu désigné un correspondant unique.



^ Photo ci-dessus : © Capsule Pierre Matgé
 > Photo de droite : © Capsule Pierre Matgé
 < Photo de gauche : © Capsule Pierre Matgé

04 | Les dons et dépôts

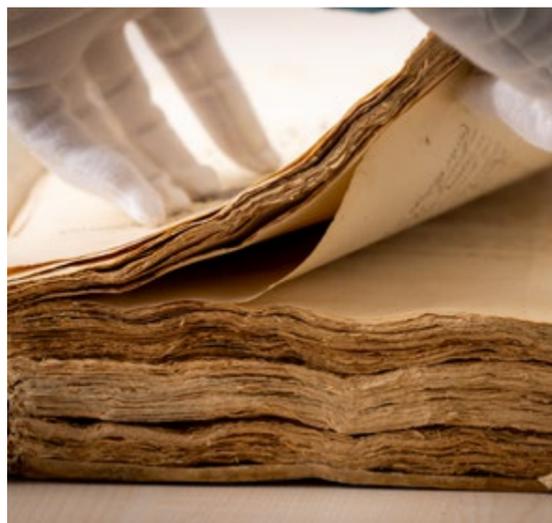
La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, prévoit que les ANLux peuvent accepter des archives privées (chapitre VIII – article 13). Les archives privées qui entrent dans les collections des instituts culturels par don, legs ou acquisition, sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables.

Pour chaque don ou dépôt d'archives privées auprès des instituts culturels est conclu un contrat déterminant les conditions du transfert, de communication, de reproduction et de publication de ces archives.

Le don, le legs et l'acquisition d'archives privées impliquent la transmission de la responsabilité du traitement des archives privées y compris des données à caractère personnel. La responsabilité en cas de dépôt est réglée par contrat entre le déposant et le dépositaire des archives privées.

Archives privées reçues en 2022 :

- Ancien syndicat de chasse de Grass;
- Ancien syndicat de chasse de Kleinbettingen;
- Ancien syndicat de chasse de Mompach;
- Ancien syndicat de chasse de Stadtbredimus;
- Ancien syndicat de chasse de Steinfort;
- Maison de détention et camp de travail de Diekirch (Gérard Eischen);
- Kgl. Geschichts- und Museumsverein zwischen Venn und Schneifel;
- Max Schmitz;
- Lucien Leger;
- Lucien Stamet;
- Albert Jacoby;
- CEPA;
- Jean Wercollier;
- Adrien Meisch;
- Marcel Origer;
- Emile Van der Vekene;
- Un certain nombre de dons et dépôts dont le déposant / donateur ne veut pas être cité nommément.



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé
> Photo de droite : © Capsule - Pierre Matgé

Les Archives nationales peuvent accepter des dépôts, dons ou legs d'archives privées.



05 | Les inventaires



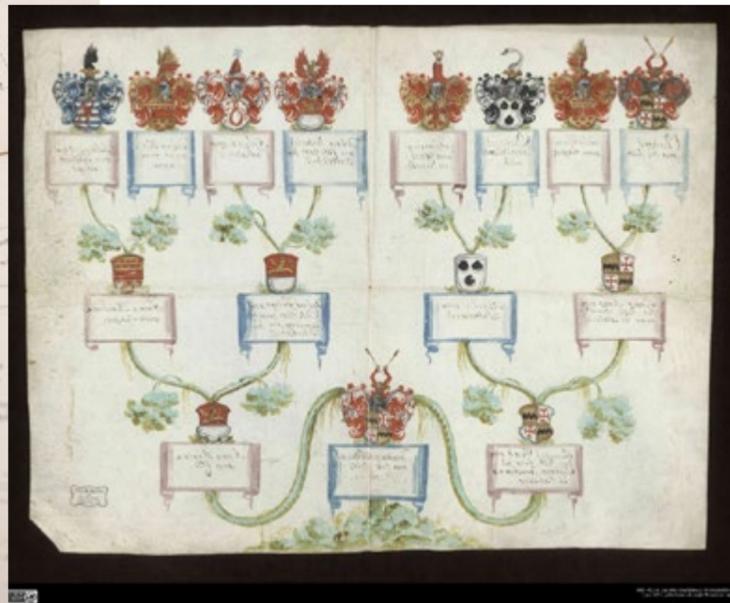
Les fonds suivants ont fait l'objet de travaux :

Section ancienne

- Mise en ligne de l'inventaire du fonds de Betzdorf (A-LXV) en février 2022.
- Récolement, inventaire, reconditionnement et mise en ligne du fonds des dominicains (A-XXXIV).
- Informatisation d'un répertoire de notaires de l'Ancien Régime de Nicolas van Werveke. La mise en ligne du premier inventaire d'un notaire de l'Ancien Régime et des minutes numérisées y relatives est programmée pour février 2023.

Section moderne

- Inventariage de la suite de la collection des cartes et plans.
- Inventariage des cartes et plans enroulés.
- Mise en ligne de la suite de l'inventaire de la cour d'assises de Luxembourg (1840-1899).
- Poursuite des travaux d'inventorisation du fonds Blochhausen récupéré au château de Birtrange.



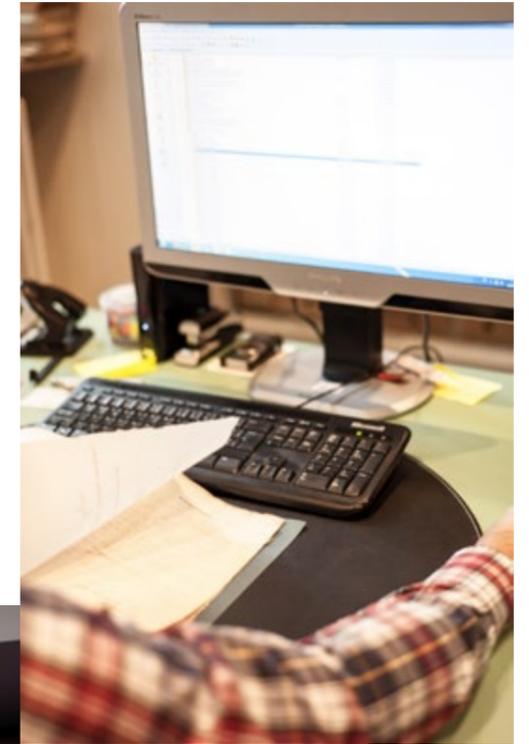
^ Photo ci-dessus: ANLux, ALXV-1089
 < Photo de gauche: © Capsule - Pierre Matgé

Section économique

- Inventorisation et numérisation du fonds Inspection des mines.
- Inventorisation du fonds André Weis.
- Inventorisation du fonds Matthias Maubourg.
- Inventorisation en cours du fonds Arbed.

Section contemporaine

Les membres de la Section contemporaine inventorient sur demande des dossiers principalement issus des fonds Police des étrangers, Épuration, Cours et tribunaux et Dommages de guerre. Aussi continuent-ils à adapter les délais de protection aux nouveaux délais de protection fixés par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (« vérification délais »).



^ Photos ci-dessus - 1: © Joe Goergen - 2: © Capsule - Pierre Matgé

Les inventaires suivants, reçus des producteurs, ont été mis en ligne:

- V000037, Reliquats du service de métrologie légale, Service de métrologie légale;
- V000041, Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région;
- V000051, Commissariat de police de la Ville-Haute;
- V000058, Gendarmerie de Vianden;
- V000070 et V000105, Fonds Armée luxembourgeoise;
- V000078, Ministère de l'Intérieur;
- V000079, Centre pénitentiaire de Givenich;
- V000164, Administration des ponts et chaussées DVD/SRWI.

Les travaux d'inventorisation ont été poursuivis sur les fonds suivants:

- LSAP;
- Maisons d'enfance de l'État;
- TADCIVDOS.
- Reconstruction Dommages de guerre: pour des besoins de service, les travaux sur cet inventaire ont été arrêtés. Par la suite, le ministère d'État a mis à disposition un portefeuille conséquent pour inventorier ce fonds. La Section contemporaine a contribué à la rédaction du cahier des charges pour l'inventorisation dudit fonds.
- En outre, d'autres travaux d'inventorisation sont en cours sur deux fonds privés importants.



Les inventaires détaillés sont publiés dans la base de données des Archives nationales et consultables en ligne via le site internet www.anlux.lu

^ Photo ci-dessus: © Capsule Pierre Matgé
> Photo de droite: © Capsule Pierre Matgé



06 | Les lecteurs des Archives nationales

Les ANLux ont adapté leurs modalités d'accès et de consultation de documents, suite au vote le 11 mars 2022 du projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19. À partir du 14 mars 2022, le régime CovidCheck n'a plus été appliqué aux ANLux, des nouveaux horaires d'ouverture ont été introduits (lundi-vendredi 8h30-17h30 et samedi 8h30-11h30) et la salle de lecture et la salle des microfilms sont de nouveau devenues accessibles sans réservation au préalable.

La commande de documents via le moteur de recherche « Query » a été réintroduite avec des nouveaux délais de mise à disposition pour consultation en salle de lecture, détaillés ci-après :

› 1. Commande dans « Query » - Mention « Consultabilité physique - Sans restrictions »

Les documents/dossiers commandés via « Query » munis de la mention « Consultabilité physique - Sans restrictions » sont disponibles en salle de lecture endéans une heure après la commande si celle-ci est effectuée du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00. Les commandes effectuées après 16h00 seront disponibles le lendemain à 8h30. Les commandes pour samedi matin devront être effectuées au plus tard vendredi avant 16h00. Le lecteur sera averti par e-mail lorsque les documents/dossiers seront disponibles pour consultation en salle de lecture.

› 2. Commande dans « Query » - Mention « Consultabilité physique - Dépôt externe »

Les documents/dossiers commandés via « Query » munis de la mention « Consultabilité physique - Dépôt externe » sont disponibles en salle de lecture dans un délai de max. 6 jours ouvrés. Le lecteur sera averti par e-mail lorsque les documents/dossiers seront prêts pour consultation en salle de lecture.

› 3. Commande dans « Query » - Mention « Autorisation nécessaire - Vérifications délais »

Lorsqu'un lecteur commande des documents/dossiers via « Query » munis de la mention « Autorisation nécessaire - Vérifications délais », il sera averti par e-mail du traitement de sa commande dans un délai de max. 6 jours ouvrés.

› 4. Consultation de documents/dossiers hors « Query »

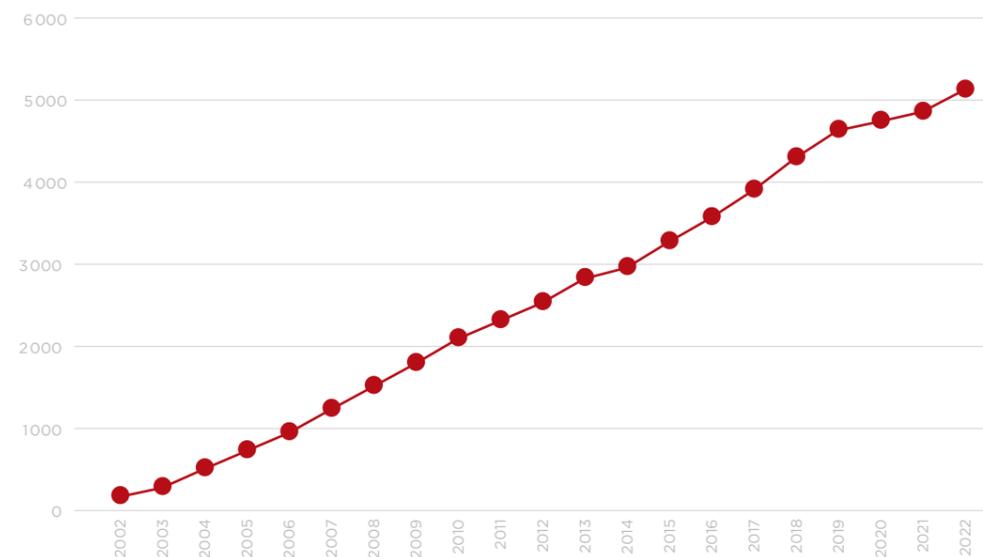
Lorsqu'un lecteur souhaite consulter des documents/dossiers qui ne figurent pas dans « Query », il devra s'adresser via e-mail au Service accueil (service.accueil@an.etat.lu). En fonction de la complexité de la demande (recherches à effectuer et délais de protection à clarifier par nos équipes), le lecteur recevra une réponse concernant le traitement de sa demande dans un délai de max. 12 jours ouvrés.

Au courant de l'année 2022, les ANLux ont accueilli 204 nouveaux lecteurs. En tout, 6 716 unités ont été commandées.



◀ Photo de gauche : © Joe Goergen

Évolution du nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux ANLux



Les demandes relatives à la généalogie

Les collaborateurs de la Section contemporaine guident et soutiennent les lecteurs dans leurs recherches généalogiques et transmettent bon nombre de copies d'actes. En 2022, 531 demandes relatives à la généalogie, des recherches d'actes et l'utilisation de l'état civil en ligne ont été traitées soit par téléphone, soit par écrit.

Le conseil scientifique aux lecteurs

La Section contemporaine a été saisie de 6 576 demandes de recherche, d'information, de reproduction, de don/dépôt, de prêt de documents, de demandes de dérogation de consultation et/ou de reproduction ainsi que de demandes privées de conseil en matière d'archivage au cours de l'année 2022.

07 | La protection des biens culturels

Les ANLux conservent de nombreux fonds d'archives dégradés au cours des temps pour de multiples raisons (inondations, feux, rongeurs, déplacements des documents lors des guerres, manipulations et consultations par les lecteurs, etc.). Afin de pouvoir les manipuler, notamment lors de projets de numérisation, ou de les rendre à nouveau accessibles au public, il est nécessaire de les restaurer et de les reconditionner, ceci aussi bien d'un point de vue préservation et intégrité des documents d'archives, que d'un point de vue santé pour les employés et les lecteurs des ANLux.

De plus, les préparations pour pouvoir déménager en 2025 dans le nouveau bâtiment des ANLux incluent la remise en état de plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives, versées aux ANLux avant l'entrée en vigueur de la loi relative à l'archivage et qui ne peuvent pas dans leur état actuel être déménagées sans risques de dommages et de pertes.

Finalement, lors des visites effectuées dans le cadre de la mission d'encadrement des producteurs d'archives publiques, les agents des ANLux constatent souvent que l'état sanitaire d'un certain nombre de mètres linéaires d'archives est critique. Dans la plupart des cas, ceci est dû à la présence de moisissures. Pour pouvoir intégrer ces fonds dans les dépôts des ANLux sans contaminer les fonds déjà y présents, il faut les désinfecter, nettoyer et reconditionner.

Les archives privées qui sont proposées aux ANLux et qui complètent souvent les fonds publics ne sont pas toujours dans le meilleur état de conservation, car souvent stockées dans des endroits inadéquats. Ces archives doivent également être traitées.

Ces grands projets de restauration ou d'assainissement sont réalisés par des entreprises spécialisées en Allemagne et en France.

Dans ce contexte, les ANLux ont pu faire traiter (nettoyage à sec et reconditionnement) en 2022 :

- 32 mètres linéaires du fonds « cabaretage » ;
- 40 mètres linéaires d'archives concernant les finances communales du 19^e siècle ;
- 40 mètres linéaires de correspondance de l'Arbed ;
- 25 mètres linéaires d'archives concernant les établissements pénitentiaires du 19^e siècle ;
- 14 mètres linéaires des archives du Conseil provincial du 18^e siècle.

Au sein de l'atelier de restauration des ANLux, dont les missions consistent à faire des petites interventions ponctuelles sur les documents en vue d'une exposition, d'une numérisation, d'une publication ou d'une mise en consultation en salle de lecture, ont pu être réalisées en 2022, douze projets de restauration.

Photo de droite : © Capsule Pierre-Matgé >



08 | La bibliothèque

Le nombre de livres de la bibliothèque historique des ANLux est évalué pour l'instant à 31 804 volumes, dont 27 488 (à savoir environ 86 %) sont répertoriés dans le catalogue collectif «bibnet.lu» de la Bibliothèque nationale.

En ce qui concerne la politique d'acquisition pour la bibliothèque historique, nous jugeons indispensable de mettre à disposition de nos lecteurs tout livre de référence utile à la compréhension des documents d'archives conservés en nos lieux. Pour l'année 2022, la bibliothèque a été augmentée de 80 livres et de 88 numéros de périodiques.

La collection des périodiques comporte actuellement 160 titres de périodiques étrangers, dont 18 répertoriés dans le catalogue collectif «bibnet.lu», et 177 titres de périodiques luxembourgeois, tous disponibles via la plateforme www.a-z.lu.

Pour l'année 2022, la bibliothèque des ANLux compte 192 nouvelles inscriptions de lecteurs et une consultation de 142 livres.

Nombre de prêts

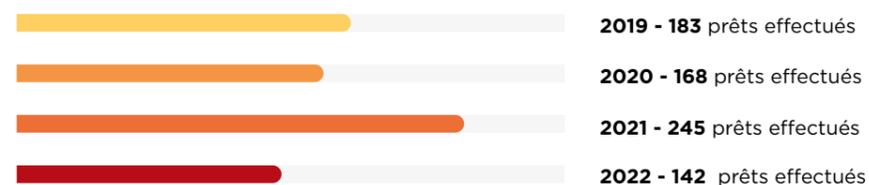
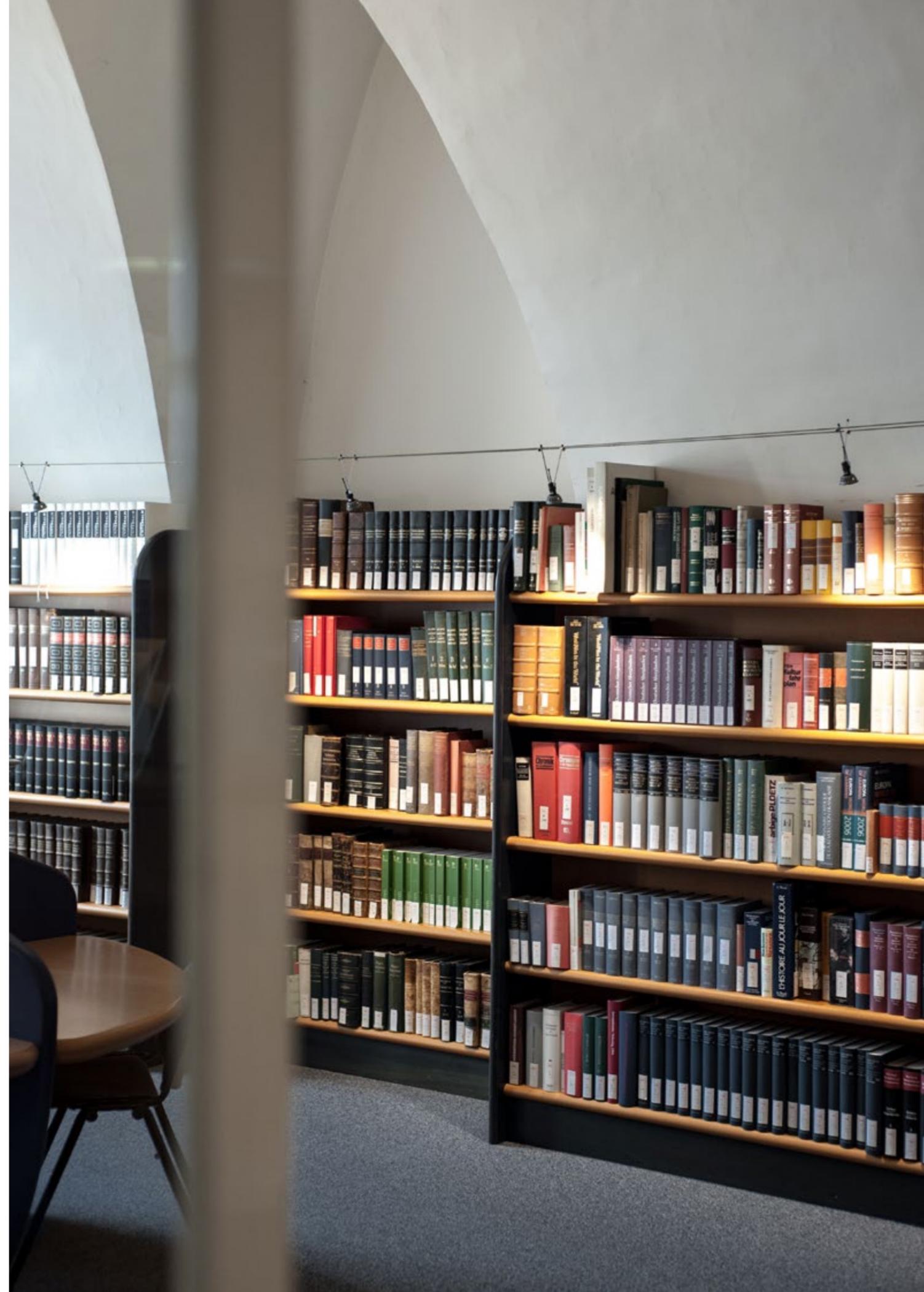


Photo de droite: © Joe Goergen >



09 | Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal



Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal sont conservées aux ANLux. Ce fonds se compose essentiellement de chartes, chroniques, contrats de notaire et de documents divers. Le total des pièces est estimé à environ 52 000 documents originaux et copies anciennes qui concernent surtout l'histoire des familles et des localités. Ils constituent un élément précieux et important pour l'écriture de l'histoire de notre pays et viennent compléter de façon utile les fonds des ANLux.

Durant l'année 2022, 8 demandes ont été traitées (de plus 3 demandes de reproduction et d'information).

Parmi les manuscrits de l'Abteilung 15 mis en ligne en 2021, 14 ont été intégrés dans le portail www.handschriftenportal.de.



^ Photo ci-dessus: © Capsule - Pierre Matgé
 < Photo de gauche: © Capsule - Pierre Matgé

10 | L'éducation permanente et la valorisation des collections



^ Photo ci-dessus: © Capsule - Pierre Matgé

Visites guidées

Afin de sensibiliser un public plus large aux missions des ANLux et au patrimoine y conservé, les ANLux proposent des visites guidées gratuites à travers leurs dépôts et leurs expositions temporaires.

Nombre total des personnes ayant visité les ANLux en 2022: 199 personnes.

Cours de paléographie

Les ANLux ont organisé trois cours de paléographie allemande (3-31 mars, 22 avril-20 mai et 8 novembre-6 décembre 2022).

Expositions

Les ANLux ont organisé les expositions suivantes dans leurs locaux :

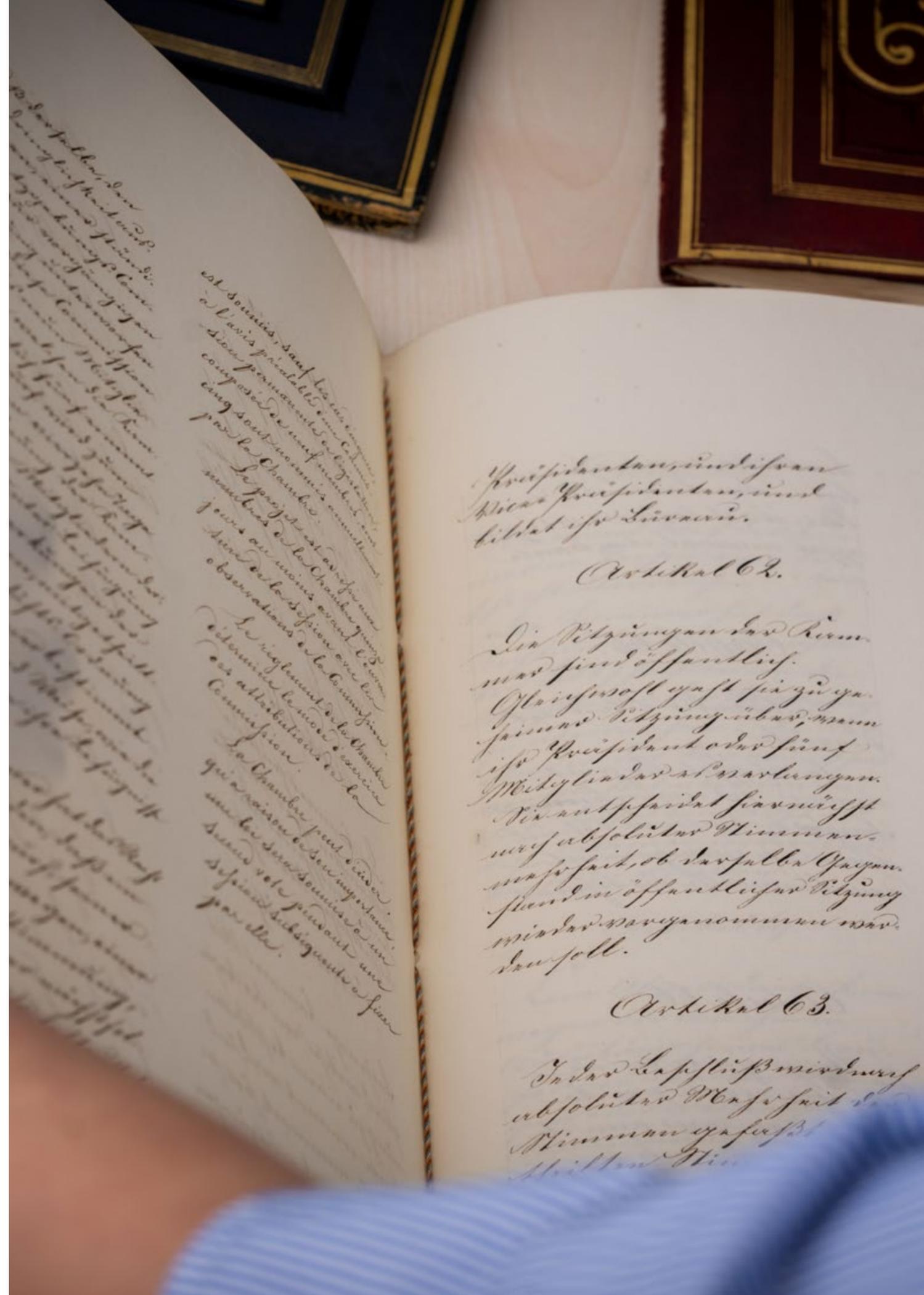
- › **30 septembre 2021 au 30 avril 2022** : Exposition « Derniers Feux – Yvon Lambert ». L'extinction du dernier haut-fourneau de l'usine sidérurgique d'Arbed Esch-Belval en 1997 marque la fin d'une époque importante dans l'histoire industrielle du Luxembourg. L'exposition photographique « Derniers Feux » permet de revivre ce moment historique à travers l'œil de l'artiste photographe Yvon Lambert. En août 1997, Yvon Lambert a capturé les derniers moments d'activité du haut-fourneau B avant que celui-ci n'ait été définitivement éteint. Avec sa série de photographies en noir et blanc, véritable monument à la mémoire du monde disparu des hauts-fourneaux et usines sidérurgiques du Luxembourg, Yvon Lambert préserve de l'oubli cette partie de l'histoire et du patrimoine du pays tout en rendant hommage à la vie et au travail des hommes qui en furent les acteurs.
- › **Préparation d'un projet d'exposition cross-médiatique** : En vue du 175^e anniversaire de la révolution et de la Constitution de 1848, ainsi que du début du parlementarisme au Luxembourg, la Chambre des Députés et les ANLux ont décidé de réaliser en 2023 un projet d'exposition et de publication commun. La convention de collaboration y relative a été signée le 25 janvier 2022 par le président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, et la directrice des ANLux, Madame Josée Kirps. L'exposition dédiée à cette période charnière de l'histoire du Grand-Duché sera montrée dans les locaux des ANLux à partir de juillet 2023. Elle sera accompagnée d'une publication dans laquelle les différentes thématiques liées aux événements de 1848 seront mises en lumière. La coordination générale de l'exposition a été confiée à l'historienne Madame Marie-Paule Jungblut.

Les ANLux ont participé aux expositions suivantes :

- Exposition permanente du Musée National de la Résistance et des Droits Humains (MNRDH)
- Exposition « Le passé colonial du Luxembourg » du Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Exposition permanente du Musée Dräi Eechelen
- Exposition « UNSER LAND. 75 Jahre Nordrhein-Westfalen » de la Stiftung Haus der Geschichte Nordrhein-Westfalen
- Exposition « Odra river » du centre Oirodek « Pamigé i Przyszłość »
- Exposition « Komm, mir grënnen e Veräin ! La vie associative dans la ville de Luxembourg depuis le 19^e siècle » au Lëtzebuerg City Museum



^ Photo ci-dessus : © Chambre des députés
 > Photo de droite : © Capsule Pierre Matgé



Activités en ligne

À travers leur site et/ou leur page Facebook, les ANLux informent sur leurs services et leurs activités, donnent accès à leur moteur de recherche ainsi qu'à leurs documents numérisés.

› Le site web www.anlux.lu:

Nombre de pages vues: 88 603 pages (-26 % par rapport à 2021)

Nombre de visiteurs uniques: 26 593 personnes (-27 % par rapport à 2021)

› Le moteur de recherche en ligne Query:

Nombre de pages vues: 1 291 160 pages (-0,5 % par rapport à 2021)

Nombre de visiteurs uniques: 28 483 personnes (+17 % par rapport à 2021)

› Le compte Facebook des ANLux:

Nombre de personnes suivant les activités des ANLux sur Facebook: 3 230 personnes (+3 % par rapport à 2021)

› La newsletter:

À travers leur newsletter «archinews», les ANLux informent par courriel sur leurs expositions, leurs conférences, les nouvelles mises en ligne de documents historiques ou autres événements importants autour des ANLux. En 2022, sept newsletters ont été diffusées. 1 959 personnes y étaient inscrites.

Conférences et workshops

Les ANLux ont organisé les conférences et workshops suivants:

- Internationales Archivsymposion à Mondorf-les-Bains du 1^{er} au 3 juin 2022.
- Conférence «20 Jahre digitale Archivierung beim Landesarchiv Baden-Württemberg» par le Prof. Dr Christian Keitel aux ANLux dans le cadre de la Journée internationale des archives, le 9 juin 2022.
- Workshops aux ANLux autour du nouvel outil d'apprentissage en ligne «Notfallvorsorge» les 8, 13 et 27 juin 2022, dans le cadre du «Mois des archives» organisé par le Veräin vun de Lëtzebuerger Archivisten (VLA).
- › **Certains collaborateurs des ANLux sont intervenus lors des manifestations suivantes:**
- Soirée thématique sur Pierre Pescatore (intervention sur sa vie et carrière sur invitation de la conférence St Yves) à la BnL le 20 janvier 2022.
- Cours «Pratiques historiennes et métiers de l'histoire» à l'Uni.lu afin de présenter le métier d'archiviste en octobre 2022.
- Colloque en l'honneur de Sylvain Schirmann. Un historien des relations internationales dans la cité, Université de Strasbourg – Sciences Po, Le Cardo, Strasbourg – contribution: «L'éclosion du groupe sidérurgique luxembourgeois Arbed à l'ombre des rivalités franco-allemandes» les 13 et 14 octobre 2022.
- Colloque organisé par la Konrad Adenauer Stiftung sur *Die Montanindustrie und die deutsch-französischen Beziehungen seit der Gründung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl*, Unesco Welterbe Zeche Zollverein, Essen – Contribution: «Gründung und Geschichte der EGKS aus der Perspektive des Großherzogtums Luxemburg» le 21 novembre 2022.
- Table ronde organisée par le Förderverein der Städtepartnerschaft Köln – Esch-sur-Alzette au sujet du *Stahlstandort Europa gestern – heute – morgen anlässlich des 70. Jahrestages des Inkrafttretens des europäischen Vertrags über die Montanunion* à la Fritz Thyssen Stiftung, Köln – Contribution: «Impulsreferat über den Ursprung und die Anfänge des Schuman Plans» le 24 novembre 2022.
- Table Ronde «Stemme vun der Schmelz» le 15 décembre 2022 au CNA.

Projets scientifiques

Suite du projet commun entre l'Université du Luxembourg/Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) d'une part et l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration judiciaire, la Cour supérieure de justice, les juridictions administratives et les ANLux d'autre part, portant sur la réalisation d'une étude sur l'histoire de la justice luxembourgeoise.

Les ANLux ont aussi participé à différents comités scientifiques tel que:

- Comité scientifique de Warlux
- Comité scientifique du Musée National de la Résistance et des Droits Humains
- Groupe de travail Comptes dormants
- Comité scientifique de WWIILux

Le projet «Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise»

Le projet «Terres rouges» est consacré à la mise en valeur des sources archivistiques relatives à l'industrie du fer des 19^e et 20^e siècles, un secteur clé de l'économie nationale. Actuellement le projet fonctionne au moyen de décharges accordées par le ministère de l'Éducation nationale à quatre chercheurs. Chacun des quatre chercheurs a poursuivi en 2022 des fouilles et travaux archivistiques:

- Achèvement, dans le cadre du projet de recherche «Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise», des travaux rédactionnels et éditoriaux relatifs à une enquête volumineuse en quatre cent pages consacrées aux causes profondes qui conditionnèrent la formation du groupe sidérurgique Arbed entre 1904/05 et 1913.

En dehors des décharges proprement dites, Charles Barthel a pour sa part rédigé plusieurs contributions:

- «Mais dans le malheur même il est des réconforts». L'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte et l'aide prodiguée aux victimes de la guerre, in: DEBUGNE Louise, FELGEN Olivier, NIEDERKORN Benoît, WELTER Carine (éds), *Ons zerschloen Dierfer. Der Wiederaufbau Luxemburgs (1944-1960)*, vol.1, MNHM, Diekirch, 2022, pp.118-126 ;
- Europas Eisenindustrielle und die EGKS (1950-1967), in: BREMEN Christian, *Amerika, Deutschland und Europa von 1917 bis zur Gegenwart. Festschrift zum 90. Geburtstag von Klaus Schwabe*, edition_aixact, Mainz, 2022, vol.2, pp.51-69 ;
- Aus für den „Zug nach der Minette“ – Der Waffenstillstand von Compiègne und die (Zwangs) Veräußerung deutscher Hüttenwerke im Großherzogtum Luxemburg (1918-1919), in: ZIEGLER Dieter, HESSE Jan-Otmar (Hrsg.), *1919 – Der Versailler Vertrag und die deutschen Unternehmen / 1919 – The Treaty of Versailles and German Companies*, Bd.35 der Schriftenreihe zur Zeitschrift für Unternehmensgeschichte, De Gruyter Oldenbourg, Berlin, 2022, pp.69-101 ;
- Club des sidérurgistes/Eurofer, in: MIOCHE Philippe, GODELIER Éric, KHARABA Ivan, RAGGI Pascal (dir.), *Dictionnaire historique de la sidérurgie française*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2022, pp.145-146 ;
- Les forges du Bassin minier luxembourgeois sous le signe de la concentration dans l'industrie lourde en Allemagne wilhelmiennne 1903/04-1911/12 – deuxième partie: L'émergence de l'Arbed, in: BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, vol.7, ANLux de Luxembourg, ExePro, Troisvierges, 2022.



◀ Photo de gauche: © ANLux

Le 7^e volume de la série *Terres rouges - Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise* a paru en décembre 2022. Édité par les ANLux, qui dirigent le projet « Terres rouges » entièrement consacré à la collecte de fonds d'archives industrielles et leur mise en valeur grâce à des publications scientifiques, le plus récent volume est le fruit d'un travail de recherche de longue haleine mené par l'historien Charles Barthel. Le titre de l'ouvrage est : « L'émergence de l'Arbed (1904/05-1913) ».

Le livre traite de la genèse du groupe sidérurgique Arbed en 1911, mais vise moins à révolutionner un épisode-clé de notre passé industriel qu'à lui consacrer une enquête à la hauteur de la place qu'il occupe dans l'éclosion d'un pays aujourd'hui accédé au rang d'un des États les plus fortunés du monde.

L'historien Charles Barthel n'embrasse pas seulement les aspects techniques, économiques, financiers, fiscaux et politiques du dossier ; il cherche par-dessus tout à placer la personnalité des décideurs de jadis au centre de son étude. L'auteur dégage de la sorte des cultures entrepreneuriales souvent fort distinctes qui animent les pères fondateurs d'une des plus puissantes firmes en l'espace du Zollverein allemand. En intégrant leur patrimoine industriel dans une entreprise unifiée, ils aspirent non seulement à se prémunir contre la concurrence redoutable émanant des konzerns de la Ruhr ; leur choix d'abriter sous les ailes d'une société de droit luxembourgeois des outils de production sis à la fois au Grand-Duché, en Sarre prussienne et en Lorraine annexée au Reich peut être considéré comme un geste de patriotisme économique en réaction à l'impérialisme chauvin de l'Allemagne wilhelmienne.

Autres activités

- Participation à la 15^e Journée de la Généalogie le 18 septembre 2022 à Walferdange.
- Réalisation d'une vidéo de présentation des métiers aux ANLux pour le site internet www.govjobs.lu.
- Participation à la Foire de l'Étudiant avec un stand virtuel des ANLux sur la plateforme www.studentefoire.lu, les 27 et 28 octobre 2022.
- Participation à l'édition 2022 des « Walfer Bicherdeeg » les 19 et 20 novembre 2022.
- Présentation des archives de la Section historique conservées aux ANLux aux membres du Veräin vun de Lëtzebuerger Archivisten (VLA), le 9 décembre 2022.
- Participation au projet international « E-learning-Modul Notfallprävention » (autres partenaires : LVR-AVZ & Landesarchiv des Saarlandes).
- Préparation des données et mise en ligne du fonds SHL Abt. 15 sur la plateforme « Archives Portal Europe ».

11 | Numérisation et e-archives

Il est absolument essentiel que la politique des archives s'appuie davantage sur le développement des nouvelles technologies de la communication. À cet effet, les efforts entamés par les ANLux ont été poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive des fonds d'archives, adapter les infrastructures existantes aux besoins et mettre en place une plateforme d'archivage électronique pour l'ensemble des administrations de l'État.



^ Photo ci-dessus : © ANLux, IM-1-0134

Mise en œuvre du plan stratégique pluriannuel des projets de numérisation

› **Projet «Transcribus.lu» / «Clavis»:**

Reconnaissance automatique par l'intelligence artificielle une partie des livres de justices manuscrits du 18^e siècle: analyse et évaluation des résultats, présentation des différentes étapes du projet (Journée des archivistes à Dudelange), rédaction d'un rapport final du projet incluant des propositions d'amélioration des résultats pour une suite du projet.

› **Projet de numérisation «Inspection des Mines»:**

Contrôle qualité des images et documentation des erreurs dans l'inventaire, post-traitement et corrections manuelles, numérisation des images manquantes, corrections de l'inventaire dans Scope, création des signets, création de la version finale pour la consultation en ligne, clarification de la situation légale.

› **Projet de numérisation «État civil 1920»:**

Numérisation des registres par un prestataire externe, contrôle qualité, création des signets, création de la copie pour consultation en ligne.

› **Projet de numérisation «État civil 1921»:**

Versement des registres aux archives, vérification et préparation des registres, numérisation des registres en interne, contrôle qualité, création des signets, création de la copie pour consultation en ligne.

› **Projet de numérisation «Benelux»:**

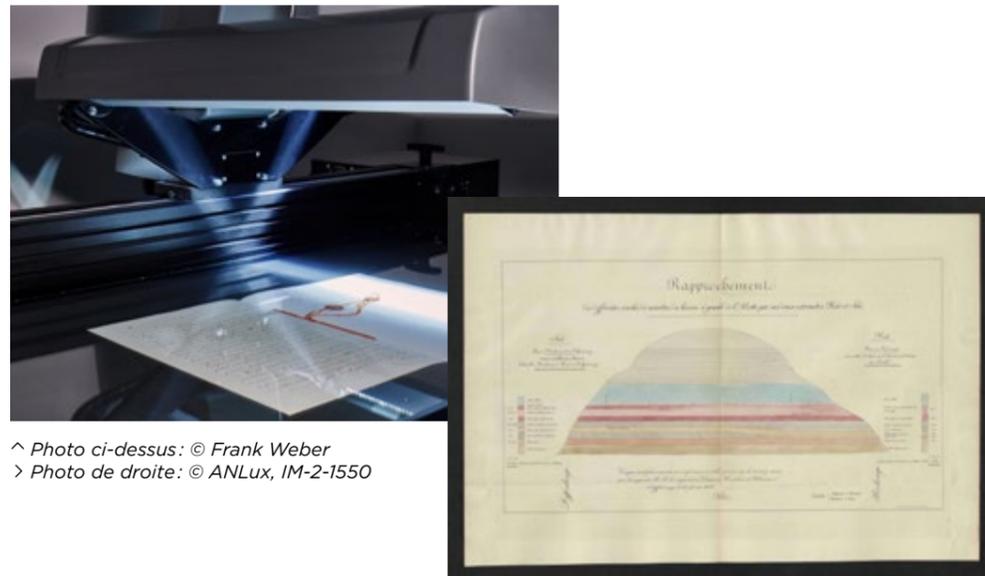
Numérisation externe et contrôle qualité des livrables de la phase de test; analyse approfondie des résultats de l'OCéRisation, développement des programmes pour le traitement des résultats de l'OCéRisation, création des fichiers de consultation avec texte intégré.

› **Projet de numérisation «Conseil d'État»:**

Formation de l'agent du Conseil d'État au déroulement d'un projet de numérisation et encadrement pendant la préparation et l'inventorisation du fonds, restauration des pièces individuelles.

› **Projet de numérisation «Registres des conscrits» et «Registres de la milice»:**

- Conscrits: Mise en ligne des registres des conscrits
- Milice: Préparation des documents, rédaction du cahier des charges, numérisation de la deuxième partie du fonds des registres de la milice, contrôle qualité des livrables, retour des registres aux archives, préparation des livrables pour la mise en ligne.



^ Photo ci-dessus: © Frank Weber
 > Photo de droite: © ANLux, IM-2-1550

› **Mise en ligne pilote – Minutier Central des Notaires**

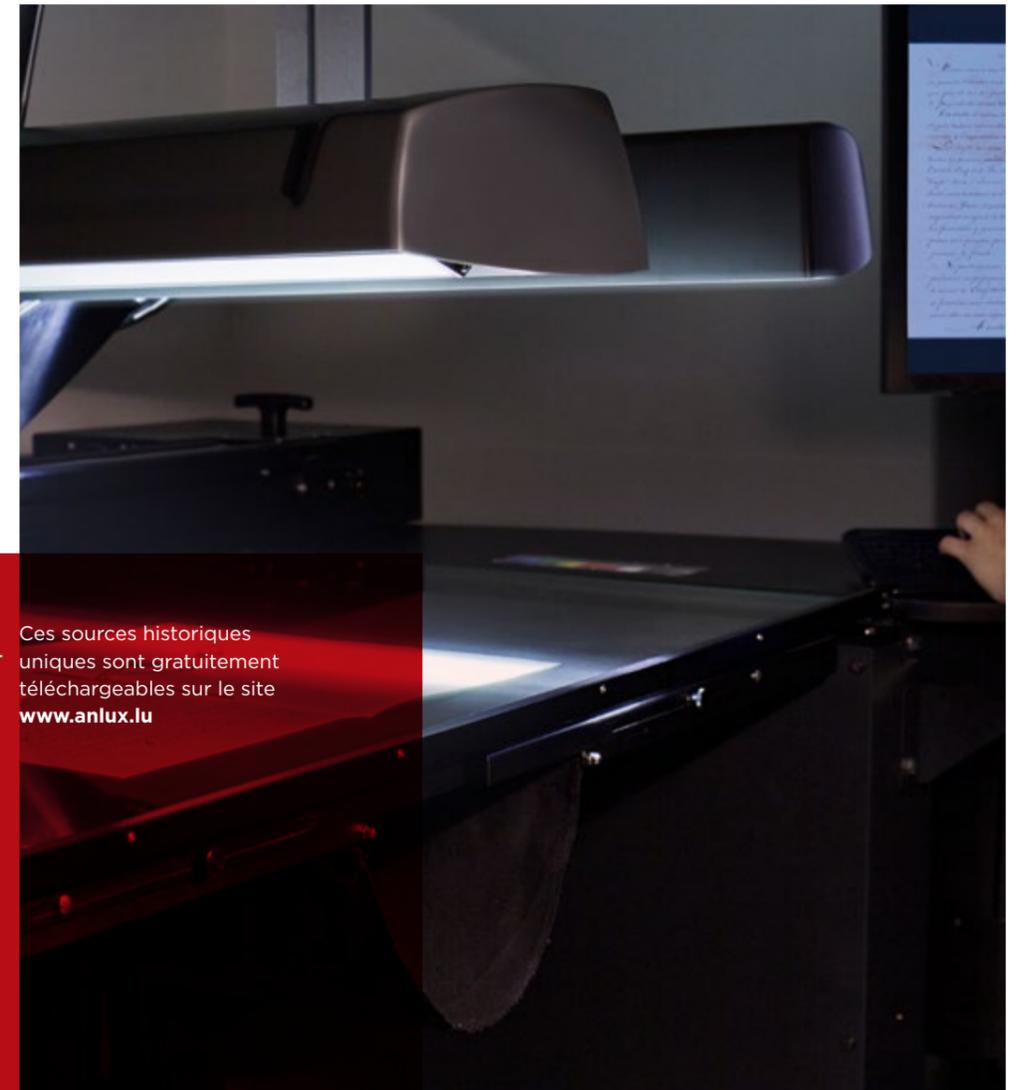
Analyse de l'inventaire existant, modification de l'inventaire, adaptation à la chaîne d'import de l'inventaire dans le système d'archives, développement pour la création des bookmarks, ingest de l'inventaire et des fichiers numériques du notaire Cuno dans Scope, mise en ligne pour consultation.

› **Mise en ligne Cadastre Marie-Thérèse**

99 microfilms du fonds A-XIV qui représentent 40 ml (environ 65 500 images) ont été numérisés en 2020. Le projet de cette année comprend le réarrangement et renommage des scans, le post-traitement des images et le contrôle qualité.

› **Mise en ligne du projet des fiches toponomastiques de l'historien Nicolas van Werveke**

Mise en ligne du projet de neuf cassettes comportant des fiches toponomastiques de l'historien Nicolas van Werveke (FD-014). Les ANLux ont numérisé l'extraordinaire recherche de van Werveke sur les toponymes surtout luxembourgeois pour faciliter les efforts de recherche entrepris dans le domaine de la toponymie, inscrit depuis le 29 juillet 2019 sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg.



Ces sources historiques
 uniques sont gratuitement
 téléchargeables sur le site
www.anlux.lu

^ Photo ci-dessus: © Frank Weber



Élaboration d'un projet d'archivage électronique à long terme

Le projet de plateforme de préservation numérique à long terme a été démarré en 2010 par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), la BnL et les ANLux pour mettre en place une plateforme mutualisée permettant d'assurer la conservation de longue durée de documents numériques.

En 2022, les étapes suivantes ont été réalisées :

› **Projet « TRI.ARC » :**

Analyse détaillée des besoins des processus de destruction et de versement dans le respect des obligations légales et des standards internationaux pertinents, conception de l'architecture des interfaces, développement d'une première version des points de terminaison de l'API et du moteur à états finis, analyse des besoins de l'application back-office côté ANLux.

› **Interface API tableaux de tri**

Mise en œuvre d'une interface API d'accès aux tableaux de tri officiels des producteurs, dans le cadre du projet TRI.ARC. Cette interface a vocation d'être réutilisable pour la mise à disposition de ces mêmes données dans le cadre de l'initiative gouvernementale OpenData.

Projets stratégiques

› **Stratégie digitale ANLux 2026 :**

Les ANLux, en concertation avec le ministère de la Culture ont entamé avec l'aide d'un expert externe, la réalisation d'une analyse afin de déterminer les orientations stratégiques face aux opportunités et défis actuels de la transition numérique au sens large. En 2022, les travaux entamés en 2021 ont été poursuivis : l'identification des défis stratégiques clé face aux facteurs externes (obligations légales, missions) et internes (contraintes logistiques, organisationnelles, ressources) sous forme d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces et de l'identification d'acteurs clé, d'entretiens et d'enquêtes en ligne et en salle de lecture. Le projet s'est déroulé en étroite concertation avec le projet « Programme de travail ANLux ».

› **Projet de refonte du système d'information archivistique**

Mise en place du cadre de gestion de projet. Analyse de marché, établissement d'une liste longue de produits candidats potentiels. Analyse sommaire des besoins via ateliers thématiques avec des utilisateurs clé, balayage des produits restant en course, affinement vers une liste moyenne. Analyse détaillée des besoins, esquisses des processus cibles, pondération et mise en priorité des besoins et contraintes.

◀ Photo de gauche : © Joe Goergen

12 | Les relations internationales

European Board of National Archivists - EBNA

Depuis 1999, les ANLux sont membre de l'European Board of National Archivists (EBNA), et depuis le tout début, elles sont membres du European Archives Group (EAG), créé en 2005 par la Commission européenne. L'EAG a pour mission de promouvoir la collaboration et la coordination en matière archivistique. L'EAG est le conseiller de la Commission en affaires archivistiques.

Dans ce cadre, les représentants des ANLux ont notamment participé aux réunions suivantes :

- Réunion EAG/EBNA (European Archives Group/ European Board of national Archives) : Le groupe européen d'archives est un groupe d'experts officiel de la Commission européenne mis en place au début de l'année 2016. Il est composé des représentants des Archives nationales des différents pays membres de l'Union européenne et se réunit deux fois par année dans le pays qui exerce la présidence du Conseil de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la réunion EAG/EBNA a eu lieu à Paris (19 - 20 mai 2022). Figuraient à l'ordre du jour des sujets sur la législation ayant trait aux archives aussi bien au niveau de l'UE qu'au niveau national - notamment la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les services d'archives de la révision du règlement eIDAS. Par ailleurs figuraient à l'ordre du jour une présentation sur les travaux entrepris en vue d'un cadre normatif européen pour la conservation de l'information numérique ainsi qu'une présentation sur l'avancement des travaux concernant le « Archiving by design ».

Dans le cadre de la Présidence norvégienne du Conseil de l'Union européenne, la réunion EAG/EBNA a eu lieu à Oslo (24 - 25 novembre 2022). Les interventions portaient essentiellement sur les recommandations dans le domaine de « Archiving by design ». Un groupe de travail, dont fait partie le Luxembourg, a été mis en place pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique.

International Council on Archives - ICA

En août 2022, Josée Kirps, directrice des Archives nationales de Luxembourg a été nommée présidente élue du Conseil International des Archives (ICA, International Council on Archives) pour les 4 années à venir. Cette nomination a été confirmée par l'assemblée générale tenue à Rome en septembre.

Le Conseil International des Archives représente des professionnels des métiers des archives du monde entier et a pour objectif d'assurer de manière efficace la gestion des archives et de la conservation ainsi que le traitement et l'utilisation du patrimoine archivistique au niveau mondial.

« Je suis convaincue que Madame Kirps est la bonne personne pour toute fonction de responsabilité, disposant d'un talent inné pour rassembler des personnes et étant dotée de grandes compétences professionnelles, résultant en partie de sa longue expérience à la tête des Archives nationales. Venant d'un petit pays dont la force résulte de sa capacité à collaborer et à échanger au niveau international dans un dialogue multilingue et multiculturel, sa présidence sera sans doute d'une grande plus-value pour l'ICA. » estime la ministre de la Culture Sam Tanson et tient à féliciter chaleureusement Madame Josée Kirps pour sa nomination à la présidence de cette prestigieuse organisation.

En ce qui concerne ses priorités durant son mandat, Josée Kirps s'intéresse particulièrement aux changements et défis actuels en matière de numérisation, de gestion des documents et de la profession d'archiviste en général, afin de créer une approche ouverte, innovante et respectueuse de l'environnement au sein de l'organisation.

Son ambition est d'affirmer et de valoriser l'expertise archivistique, de renforcer la dynamique de la communauté archivistique dans un esprit de dialogue, de tisser et de consolider les liens avec les acteurs externes, les sociétés de la connaissance du 21^e siècle et les organisations internationales sur la base d'une communication solide et efficace. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée à l'accès à la formation : La formation et le soutien aux associations professionnelles, la diffusion de contenus spécialisés et l'attention portée à la modernisation des services d'archives sont d'une importance capitale.

Archives nationales de Luxembourg

Plateau du Saint-Esprit,
L-1475 Luxembourg

Lundi au vendredi: 08h30 - 17h30

Samedi: 08h30 - 11h30

www.anlux.lu

 Retrouvez-nous sur Facebook



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture